

**SAC-110506**

**UNIVERSITÉ DE MONCTON**

218<sup>e</sup> séance du

**SÉNAT ACADÉMIQUE**

Le 6 mai 2011

Salon du Chancelier Pavillon Léopold-Taillon

Campus de Moncton

## **PRÉSENCES**

### MEMBRES

Hector Adégbidi, professeur	Edmundston	France Marquis, professeure	Edmundston
Marie-France Albert, professeure	Moncton	Isabelle McKee-Allain, doyenne	Moncton
Dominique Babineau, étudiante	Edmundston	Blanca Navarro-Pardiñas, professeure	Edmundston
Slimane Belbraouet, directeur	Moncton	Marie-Andrée Pelland, professeure	Moncton
Paul Bernier, professeur	Moncton	Jean-François Richard, doyen	Moncton
Martin-Michel Bezeau, étudiant	Shippagan	Alain Roberge, bibliothécaire en chef	Moncton
Jean-Marie Binot, doyen	Edmundston	Edgar Robichaud, doyen	Shippagan
Neil Boucher, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	Moncton	Marie-Noëlle Ryan, professeure	Moncton
Raoul Boudreau, professeur	Moncton	Sid-Ahmed Selouani, professeur	Shippagan
Paul-Émile Bourque, doyen	Moncton	Odette Snow, doyenne	Moncton
Michel Cardin, professeur	Moncton	John Tivendell, professeur	Moncton
Fatah Chetouane, professeur	Moncton		
Lacina Coulibaly, professeur	Edmundston		
Jacques Paul Couturier, doyen	Edmundston		
Étienne Dako, professeur	Moncton		
Lise Dubois, doyenne	U de M		
Yvon Fontaine, recteur et vice-chancelier	U de M		
Charles Gaucher, professeur	Moncton		
Moustapha Kardouchi, professeur	Moncton		
Salem Lakhal, professeur	Moncton		
Michelle Landry, professeure	Shippagan		
Francis LeBlanc, doyen	Moncton		
Gaston LeBlanc, doyen	Moncton		

### INVITÉS ET INVITÉES

Paul Albert, vice-recteur Campus d'Edmundston	Edmundston
Lynne Castonguay, secrétaire générale	U de M
Marie-Paule Martin, secrétaire d'assemblée	Moncton
Pascal Robichaud, registraire	Moncton
Jocelyne Roy Vienneau, vice-rectrice Campus de Shippagan	Shippagan
Gérard Snow, président d'assemblée	Moncton
Thérèse Thériault, directrice Service des communications	Moncton

**ABSENCES MOTIVÉES :** Sylvie Blain, Paul-André Chiasson, S. Yvonne Chiasson, Nassir El-Jabi, Justin Guitard, Patrick Maltais, Pierre-Henri Marquis et Sylvie Robichaud-Ekstrand

**ABSENCE :** Éric Hervet

1.	OUVERTURE .....	4
2.	CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION .....	4
3.	VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE .....	4
4.	CORRESPONDANCE .....	4
5.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR .....	4
6.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-110311 .....	4
7.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL .....	5
7.1	Règlements de l'Université de Moncton, la définition du corps professoral et l'effet sur les élections des sénatrices et des sénateurs .....	5
7.2	Rapport du Comité <i>ad hoc</i> sur la viabilité des programmes et leur impact sur l'avenir de l'Université .....	5
8.	RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES .....	6
8.1	Arts et sciences sociales .....	6
8.1.1	Modifications au programme de Baccalauréat appliqué en design d'intérieur .....	6
8.2	Droit .....	7
8.2.1	Changement de la désignation du diplôme en droit .....	7
8.3	Sciences de la santé et des services communautaires .....	8
8.3.1	Modifications à la Maîtrise ès arts en psychologie et au Ph. D. en psychologie .....	8
8.4	Reconfiguration des programmes .....	12
8.4.1	Précision sur les crédits de laboratoire, de travaux pratiques et de stages sur le terrain .....	12
8.5	Résolutions transmises à titre d'information .....	18
9.	RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-110315 .....	19
10.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CCJ-110315 .....	19
10.1	Nouveau programme de Baccalauréat en administration des affaires (finance - régime coopératif) .....	19
10.2	Création du Baccalauréat ès sciences sociales - majeure en criminologie .....	21
11.	RAPPORT VO-VAN : UNE UNITÉ-RÉSEAU ET UN PLAN POUR APPUYER LE DÉVELOPPEMENT DES ÉTUDES DE CYCLES SUPÉRIEURS FRANCOPHONES AU NOUVEAU-BRUNSWICK .....	25
12.	RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION DES GRADES HONORIFIQUES .....	31
13.	NOMINATIONS .....	31
14.	COMPTE RENDU DU COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE AU NOUVEAU-BRUNSWICK .....	32
15.	SUIVI DE LA RÉUNION DU CONSEIL DES GOUVERNEURS CGV-110416 .....	33
15.1	(18.3) Vice-rectrice aux affaires étudiantes et internationales .....	33
16.	AFFAIRES NOUVELLES .....	38
16.1	Remerciements .....	38
17.	PROCHAINE RÉUNION .....	38
18.	ÉVALUATION DU PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE .....	38
19.	CLÔTURE .....	38

DOCUMENTS .....	39
DOCUMENT A : Ordre du jour .....	A(1-2)
DOCUMENT B : Rapport du Comité des programmes .....	B(1-93)
DOCUMENT C : Procès-verbal CCJ-110315 .....	C(1-33)
DOCUMENT D : Création du programme de criminologie .....	D(1-95)
DOCUMENT E : Rapport Vo-Van : Une unité-réseau et un plan pour appuyer le développement des études de cycles supérieurs francophones au Nouveau-Brunswick .....	E(1-57)
DOCUMENT F : Nominations .....	F(1-8)

- \* Le Secrétariat général (SG) fait parvenir aux membres du Sénat académique les documents pertinents à l'ordre du jour qui sont adressés au président du Sénat académique ou au Secrétariat général et ceux que les membres du Sénat académique lui demandent expressément de distribuer. Seuls les documents acheminés aux membres par le SG sont placés en annexe du procès-verbal.

**Nota bene :**

- 1) La présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion. Le procès-verbal et les annexes peuvent être consultés sur le site Web à l'adresse suivante : <http://www.umoncton.ca/enbref/node/46>
- 2) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.

## 1. OUVERTURE

8 h 30 : Le président d'assemblée souhaite la bienvenue aux membres, constate le quorum et déclare la réunion ouverte. Il s'agit de la 218<sup>e</sup> réunion du Sénat académique. Il souhaite la bienvenue à Dominique Babineau, étudiante au Campus d'Edmundston et à Martin-Michel Bezeau, étudiant au Campus de Shippagan. Il nomme les personnes excusées. Il nomme également Pascal Robichaud et Thérèse Thériault comme scrutateur et scrutatrice. L'heure de clôture est fixée à 16 h 30.

## 2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

La secrétaire générale confirme la régularité de la convocation.

## 3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Tout est en règle selon la secrétaire générale.

## 4. CORRESPONDANCE

Aucune.

## 5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Voir le Document A, p. 1-2

### Modifications

- ▶ Le point 7.2 sera traité par Neil Boucher
- ▶ Le point 12 est retiré de l'ordre du jour

### **R : 01-SAC-110506**

Jean-Marie Binot, appuyé par Edgar Robichaud, propose :

*« Que l'ordre du jour SAC-110506 soit adopté tel qu'il a été modifié. »*

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

## 6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-110311

### Modifications

- ▶ À la page 4, premier paragraphe, quatrième ligne, il faut lire : Il nomme les personnes excusées.
- ▶ À la page 9, deuxième paragraphe, septième ligne, il faut lire : « ...défi si l'on a peu d'étudiantes ou d'étudiants... »
- ▶ À la page 26, deuxième paragraphe, troisième ligne, il faut lire : « ...c'est que l'ACBEC a une autre catégorie de stages... »

### **R : 02-SAC-110506**

*« Que le procès-verbal SAC-110311 soit adopté tel qu'il a été modifié. »*

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

## 7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

### 7.1 (7.1) Règlements de l'Université de Moncton, la définition du corps professoral et l'effet sur les élections des sénatrices et des sénateurs

**Secrétaire générale** : Depuis la dernière réunion, nous avons eu un peu de mouvement par rapport à ce dossier-ci. Un travail parallèle se poursuit avec l'aide d'un conseiller juridique. Ce travail porte sur l'article 89.1 des Statuts et règlements. Nous avons eu deux discussions avec lui depuis la dernière réunion du Sénat académique et on souhaite recevoir un avis juridique sur la question d'ici dix jours. J'ose croire que le dossier est reparti dans une bonne direction.

### 7.2 (7.2) Rapport du Comité *ad hoc* sur la viabilité des programmes et leur impact sur l'avenir de l'Université

**VRER** : Comme prévu, tous les comités ont été mis sur pied à la suite des recommandations découlant du rapport. Le Comité mis sur pied à la suite de la recommandation 4 a eu un peu de difficultés à tenir une première rencontre parce que, à la suite de sa constitution, il y a eu des désistements. Le président de l'ABPPUM s'est désisté en raison de la possibilité d'un conflit d'intérêts. L'étudiante s'est désistée pour des raisons académiques. Monsieur Cardin a été remplacé par Mathieu Lang de la Faculté des sciences de l'éducation. Madame LeBlanc a été remplacée par Vincent Basque. Depuis ces nominations, le Comité s'est réuni à deux reprises. Le Comité travaille sur un gabarit et il est appuyé dans son travail par une personne affectée à ce Comité. Le président du Comité est le doyen Jean-François Richard.

**Richard** : Les deux premières réunions ont été consacrées au défrichage de terrain. Nous avons examiné les paramètres de la recommandation 4 pour développer des critères et des indicateurs. Nous avons examiné le processus que l'on aimerait mettre sur pied. Étant donné que l'on a eu deux réunions seulement, on se trouve encore au stade embryonnaire. L'idée est de développer un document qui expliquera le processus incluant l'opérationnalisation des paramètres à partir de la recommandation. Selon nos discussions préliminaires, on aimerait mettre sur papier ce processus pour être en mesure de consulter les unités académiques qui seront assujetties à l'évaluation. On pense que le processus d'évaluation pourra possiblement débuter à la fin de la session d'automne ou à la session d'hiver 2012. Le travail va continuer ce printemps et à l'été pour essayer le plus rapidement possible de préciser le processus d'évaluation.

**VRER** : La recommandation 9 du Comité *ad hoc* demandait que le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mette sur pied un comité pour étudier l'harmonisation des processus que nous utilisons pour encadrer les thèses, les mémoires et autres. Ce comité a été constitué. Nous avons eu notre première rencontre et nous nous sommes vite aperçus que la tâche était d'une plus grande envergure que l'on supposait au tout début. Nous avons décidé de travailler avec madame Suzanne LeBlanc. Elle va probablement communiquer avec les doyennes et les doyens afin d'obtenir des statistiques. Le Comité a décidé qu'il fallait avoir un portrait de ce qui se passe sur les campus. Madame LeBlanc va rassembler toutes ces données. Nous avons conclu que, pour le moment, nous allions nous attarder à des crédits de dégrèvement pour des stages, des mémoires et des thèses. Toute la question de direction de département viendra un peu plus tard.

**Chetouane** : Dans le rapport du Comité *ad hoc*, il y avait une recommandation qui portait sur la création d'un service institutionnel. N'est-ce pas possible d'amorcer un tel service en parallèle alors que le Comité est en phase d'organisation/réorganisation afin qu'il se rencontre au bout du tunnel? Les données sont là; nous aurions des données crédibles.

**Recteur et vice-chancelier** : Cette recommandation a été mise en œuvre de façon active dans le processus budgétaire qui a conduit à l'approbation du budget de l'Université le 16 avril dernier. Il y a des dispositions budgétaires pour créer le poste et nous travaillons avec les gens du Service des ressources humaines pour définir un profil. J'espère bien que l'on pourra procéder à l'affichage du poste bientôt. Nous aimerions avoir quelqu'un dès la rentrée en septembre.

## 8. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES

Voir le Document B, p. 1-93

### 8.1 Arts et sciences sociales

#### 8.1.1 Modifications au programme de Baccalauréat appliqué en design d'intérieur

**R : 03-SAC-110506**

Isabelle McKee-Allain, appuyée par Neil Boucher, propose :

*« Que le Sénat académique accepte les modifications proposées au profil du programme de Baccalauréat appliqué en design d'intérieur. »*

**McKee-Allain** : Le contexte historique est résumé aux pages 4 et 5 du document. Le programme est entré en vigueur en septembre 2008. C'est un programme appliqué offert en collaboration avec le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick. La première année est offerte au Campus de Moncton et au Campus d'Edmundston; les années 2 et 3 sont offertes au Collège communautaire de Dieppe; l'année 4 est offerte au Campus de Moncton. Le programme est entré en vigueur avant l'obtention de l'approbation officielle de la CESPM. Ceci a été le cas dans quelques dossiers. En 2009, la CESPM a identifié trois aspects considérés comme étant des faiblesses du programme et elle nous a demandé de les rectifier. Elles sont : 1) le trop grand nombre de crédits consacrés à la formation générale; 2) l'absence d'une structure intégrée; 3) l'insuffisance du nombre de crédits de niveaux 3000 et 4000.

Dans un premier temps, le Comité pédagogique, composé de gens de l'Université incluant le sénateur Jacques Paul Couturier, des gens de la Faculté des arts et des sciences sociales, le directeur du Département des arts visuels et des gens du CCNB, a proposé d'attendre le processus de reconfiguration pour mettre en vigueur ces changements, mais la CESPM exigeait que l'on procède plus rapidement. Le Comité a proposé des changements à la CESPM pour rectifier ces trois faiblesses et la CESPM a répondu en décembre 2010. Elle a approuvé le programme tel que modifié, mais sous réserve d'obtenir une preuve que le Sénat académique a approuvé l'ensemble des modifications proposées au programme. La démarche d'aujourd'hui est d'obtenir l'approbation du Sénat pour ces changements.

Les modifications proposées pour rectifier la situation sont : 1) le trop grand nombre de crédits consacrés à la formation générale (dans les modifications, on passe de 48 à 30 crédits de formation générale sachant que le Conseil d'accréditation du design d'intérieur (CIDA) exige un minimum de 30 crédits de cours en sciences humaines et sociales ou en sciences); 2) l'absence d'une structure intégrée (dans les changements proposés, on note que, dans la quatrième année, l'on consolide la formation avec plus de cours en arts visuels et plus de cours de niveaux 3000 et 4000; un nouveau cours, ARVI 4706, a été créé et l'on ajoute un cours en arts visuels en première année); 3) l'insuffisance du nombre de crédits de niveaux avancés (comme je viens de le souligner, nous avons plusieurs cours de niveaux 3000 et 4000 qui ont été ajoutés).

De plus, dans la première version du programme, tous les cours du CCNB de deuxième et troisième années étaient reconnus sous un sigle en bloc. Il y avait quatre cours qui regroupaient tous les cours du CCNB. Ceci a été modifié. On donne maintenant le sigle BADI aux cours du CCNB. Ceci explique l'attribution de 60 crédits. Il s'agit d'une nouvelle nomenclature, et ce, à la demande de la CESPM.

Finalement à la page 11, il y a une correction à apporter dans le tableau. On dit : « choisir 30 crédits de cours à option parmi les cours suivants ». C'est plutôt 21 crédits de cours à option.

Dans les documents, vous avez des copies de correspondances entre la CESPM et notre Université et vous avez le formulaire CPR-2 où l'on voit les changements proposés entre le programme actuel et la proposition de modification. Le formulaire CPR-9 fournit un peu plus de renseignements, par exemple, au CCNB, le programme est contingenté à 16 étudiantes et étudiants. Je pense que ceci couvre l'ensemble des principaux changements.

### 8.1.1 Modifications au programme de Baccalauréat appliqué en design d'intérieur (suite)

**Selouani** : Par rapport aux objectifs généraux du projet de la reconfiguration des programmes, le programme n'aurait-il pas pu être calqué sur la reconfiguration pour gagner du temps?

**McKee-Allain** : C'est une bonne question. En fait, le Comité pédagogique était prêt à proposer un programme, mais il y a vraiment un échéancier extrêmement pointu, car nous avons une étudiante qui pourrait obtenir son diplôme en mai. Il y a 26 étudiantes et étudiants inscrits au programme. Il y a un calendrier très pressant pour satisfaire aux objectifs de la CESPM. Étant donné que la reconfiguration de nos programmes a été reportée d'une année, on fait du très court terme pour l'instant. Toutefois, il n'y aura pas énormément de changements au moment de la reconfiguration.

**Recteur et vice-chancelier** : À la page 20 du document, dans les cours à option, à la note 2, on réfère aux sigles des différentes disciplines. Est-ce que l'on doit tenir pour acquis que dans ces disciplines, ce sont des cours de niveaux 3000 et 4000? Ma deuxième question rejoint l'absence de cours d'ingénierie. Je sais, par exemple, que la professeure Nancy Black, en termes de recherche en ergonomie, fait beaucoup de choses. Je suis étonné de voir que l'on a évacué complètement la possibilité de faire des cours en ingénierie qui pourraient être très pertinents par rapport à ceci.

**McKee-Allain** : Par rapport à votre première question, les cours à option ne sont pas nécessairement de niveau 3000 ou 4000. Les nouveaux cours de niveaux 3000 et 4000 sont des cours ARVI, soit des cours en arts visuels. Ceci a été jugé comme étant l'élément à compléter par rapport à la formation des trois autres années. Donc, pour répondre à la question, les cours à option peuvent être de niveau 1000. Pour votre deuxième question, n'ayant pas participé aux discussions, je ne pourrai pas vous répondre. J'ai l'impression que le volet plus technique, je ne dis pas que c'est l'équivalent de la formation de l'ingénierie ici, est offert pendant deux années au CCNB. L'Université va offrir la formation générale.

**Recteur et vice-chancelier** : À la CESPM, est-ce que l'on a fixé un barème minimal de cours de niveaux 3000 et 4000 dans ce genre de programmes appliqués? Est-ce que ceci est un précédent pour lequel on doit se conformer pour d'autres types de programmes comme ceux qui existent déjà? Est-ce que l'on a évalué ce que cela peut représenter?

**VRER** : La CESPM permet une fluctuation entre 12 et 18 crédits de niveaux 3000 et 4000 dans ces programmes.

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉE

## 8.2 Droit

### 8.2.1 Changement de la désignation du diplôme en droit

**R : 04-SAC-110506**

Odette Snow, appuyée par Étienne Dako, propose :

*« Que le Sénat académique accepte les modifications de la désignation des programmes L.L. B., L.L. B.-M.E.E., L.L. B.-M.B.A., L.L. B.-M.A.P. pour qu'elles deviennent J.D., J.D.-M.E.E., J.D.-M.B.A., J.D.-M.A.P. respectivement. »*

**O. Snow** : La justification de ces modifications se trouve dans la lettre à la page 25 du rapport. Le changement demandé s'inscrit dans une tendance canadienne qui a débuté à l'Université de Toronto en 2001. Actuellement, il y a seulement l'Université de Moncton, la University of New Brunswick et l'Université du Manitoba qui n'ont pas changé la désignation. Ces deux dernières ont entamé le processus et le changement est imminent dans les deux cas. Le principal motif du changement est de faire ressortir le fait que le LL. B., soit le diplôme canadien en common law, est un deuxième diplôme universitaire contrairement au LL. B. du Royaume-Uni et des pays du Commonwealth. À une époque où un grand nombre de nos diplômées et diplômés canadiens sont à la recherche d'emplois

### 8.2.1 Changement de la désignation du diplôme en droit (suite)

à l'international ou veulent poursuivre des études supérieures aux États-Unis et à l'international, on remarque qu'elles et ils ont de la difficulté à faire reconnaître le LL. B. comme un deuxième diplôme universitaire. Elles et ils subissent un préjudice lorsqu'elles et ils postulent pour ces emplois ou ces autres diplômes. Le changement demandé est d'autant plus important dans le cas de la Faculté de droit de l'Université de Moncton du fait que l'on a souvent tendance à assimiler notre diplôme à celui du droit civil puisqu'il est donné en français. Nous sommes d'avis que maintenir la désignation LL. B. aurait pour effet de renforcer cette impression, soit que le diplôme que nous offrons n'est pas le même diplôme de common law offert par les autres facultés de droit au Canada. Il est de première importance, pour notre Faculté, de confirmer sa parité avec les autres facultés de common law et de la distinguer plus nettement des facultés de droit civil. Le changement demandé a été approuvé par l'assemblée facultaire, par le Conseil de Faculté et par les différents programmes touchés par le changement de désignation.

**Adegbidi** : Que signifie LL. B. et J.D.?

**O. Snow** : LL. B. veut dire Bachelor of laws; J.D. veut dire Juris Doctor.

Vote sur R04

unanime

ADOPTÉE

### 8.3 Sciences de la santé et des services communautaires

#### 8.3.1 Modifications à la Maîtrise ès arts en psychologie et au Ph. D. en psychologie

**R : 05-SAC-110506**

Paul-Émile Bourque, appuyé par Lise Dubois, propose :

*« Que le Sénat académique accepte les modifications majeures proposées au profil du programme de Maîtrise ès arts (psychologie). »*

**R : 06-SAC-110506**

Paul-Émile Bourque, appuyé par Lise Dubois, propose :

*« Que le Sénat académique accepte les modifications majeures proposées au profil du programme de Doctorat en psychologie (Ph. D.). »*

**Bourque** : Je vous réfère à la page 45. Il s'agit d'une lettre de l'École de psychologie qui explique pourquoi ces deux propositions sont devant nous aujourd'hui. Dans le dernier paragraphe, on rappelle la création du programme D. Psy. à l'École de psychologie et l'importance d'une restructuration des programmes de maîtrise et de Ph. D. Il apparaît opportun de recentrer les programmes de maîtrise et de Ph. D. sur une formation générale à la psychologie scientifique et à la recherche. Une telle restructuration des programmes de M.A. Ps. et de Ph. D. est d'ailleurs voulue par le Sénat académique qui adoptait, lors de sa réunion extraordinaire du 7 avril 2010, la résolution suivante : « Que l'École de psychologie présente aux instances appropriées les modifications majeures aux programmes de Maîtrise ès arts en psychologie et de Ph. D. en vue de les transformer en programmes de formation en recherche étant entendu que ces programmes seront financés à même les ressources accordées à l'École de psychologie. »

À la page 47, vous avez l'essentiel des modifications en ce qui a trait aux modifications à la M.A. Ps. Il y a trois points que nous avons à faire pour modifier ces programmes, soit 1) la confirmation du retrait des éléments de formation professionnels (cours, cliniques, stages); 2) l'intégration de cours du programme D. Psy. à la banque du programme de la M.A. Ps.; et 3) l'ajout d'un élément de formation à la recherche, c'est-à-dire un cours de méthodes de recherche.



### 8.3.1 Modifications à la Maîtrise ès arts en psychologie et au Ph. D. en psychologie (suite)

Au niveau du Ph. D., les modifications impliquent : 1) le retrait des éléments de formation professionnels (cours cliniques, stages professionnels, internat clinique); 2) l'ajout d'éléments de formation à la recherche (cours de méthodes de recherche, séminaire de thèse, stages de recherche); 3) l'ajout du cours Pratica pédagogiques.

Dans le document CPR-2 aux pages 60 et 61, vous retrouverez les modifications proposées. Au niveau des objectifs, nous avons été obligés de les reformuler. Au niveau des conditions particulières d'admission, l'ajout est évidemment d'être parrainé par une professeure ou un professeur habilité à diriger des travaux de recherche à la maîtrise. Au niveau des tableaux de cours, vous voyez les modifications. On notera les cours de méthode quantitative en psychologie et méthode de recherche. De plus, nous avons intégré des cours du D. Psy. dans la banque de cours à option du Ph. D. Également, il y a un libellé concernant le projet de thèse. Dans ce cas-ci, l'étudiante ou l'étudiant qui présenterait un projet de thèse de grande teneur pourrait transférer au programme Ph. D. sans compléter la thèse de maîtrise. C'est un ajout, mais c'est évidemment dans les cas d'exception où l'étudiante ou l'étudiant qui est inscrit à la maîtrise a, en effet, présenté un projet supérieur et demanderait le transfert au Ph. D. Voilà pour les modifications au niveau du programme de la maîtrise.

Si vous passez maintenant à la page 77, au formulaire CPR-2, vous avez le programme actuel et les propositions de modifications. On y retrouve des modifications touchant les éléments de recherche qui s'ajoutent. Il y a des ajouts au niveau des conditions particulières d'admission. Toutefois, ce qui nous intéresse, c'est surtout le tableau de cours. Dans les cours obligatoires, les stages sont enlevés. On y retrouve les cours à option qui ont été pigés à partir de la banque de cours du D. Psy. et qui touchent enfin des sujets qui pourraient faire l'objet d'étude pour la formation au niveau du Ph. D.

Pour la deuxième année, l'examen prédoctoral est maintenu. Plutôt que de faire des stages cliniques, elles et ils feront des stages de recherche dans différents milieux, soit dans les laboratoires, dans le milieu ou dans d'autres universités. On a aussi ajouté le cours PSYC7950 Pratica pédagogiques. Ce cours offre une formation de base à l'étudiante ou à l'étudiant au niveau de l'enseignement universitaire. En troisième année, ce sont essentiellement des crédits liés à la thèse. Alors, voilà l'essentiel des modifications.

Les modifications ont été développées à l'École de psychologie et elles ont été adoptées par le Conseil de la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires, par la Faculté des études supérieures et de la recherche et par le Comité des programmes. Je voudrais apporter à votre attention la lettre de la doyenne de la Faculté des études supérieures et de la recherche qui est aux pages 34 et 35. Il est important de vous en faire part, car on ne peut pas laisser de côté le volet de la recherche. D'ailleurs, l'École de psychologie, au cours des années, a rempli un rôle très important dans la formation des étudiantes et des étudiants de deuxième et troisième cycles. Les modifications qui vous sont présentées aujourd'hui le sont dans cet esprit, soit de maintenir le volet recherche. Plusieurs de nos professeures et professeurs obtiennent des subventions des grands conseils. Beaucoup de nos étudiantes et de nos étudiants réussissent à faire des carrières universitaires. On pense aussi à la relève au niveau du corps professoral. Vraiment, les modifications que nous vous apportons aujourd'hui sont essentielles pour maintenir l'envolée au niveau de la recherche. Nous allons en discuter tantôt avec le rapport Vo-Van où il y a eu des discussions dans le but d'augmenter le nombre d'étudiantes et d'étudiants aux deuxième et troisième cycles. Je crois que les modifications proposées aujourd'hui vont dans ce sens et elles vont nous donner une chance d'atteindre les objectifs d'une plus grande masse critique de chercheuses et de chercheurs.

**Richard** : Au point de vue de la thèse, on passe de 15 crédits à 27 crédits, presque le double. On dit que la thèse prend plus d'importance. Est-ce qu'il y a une modification des objectifs de la thèse étant donné sa plus grande ampleur au niveau du nombre de crédits? Aussi, ma deuxième question porte sur l'idée de faire le transfert de la maîtrise au doctorat. Je sais que c'est quelque chose qui existe en psychologie. J'aimerais connaître les détails sur ce fonctionnement. On sait aussi que cela existe dans d'autres universités. Est-ce que ceci peut avoir des incidences par rapport à nos autres programmes de maîtrise et de doctorat? Est-ce qu'on peut l'envisager dans d'autres programmes?

### 8.3.1 Modifications à la Maîtrise ès arts en psychologie et au Ph. D. en psychologie (suite)

**Bourque** : L'orientation de la maîtrise est axée sur la recherche. La majoration des crédits pour la thèse permettra de lui consacrer plus de temps afin d'arriver à un produit de qualité publiable. Je dois vous dire que les thèses que nous avons supervisées, nous en sommes fiers. Je pense que la teneur de plusieurs projets était excellente. Avec cette nouvelle orientation, on mettra davantage l'accent sur la publication. C'est un peu dans cet esprit, en combiné avec l'envolée de la qualité et de la teneur que l'on veut permettre cette ouverture vers un transfert au doctorat. L'idée est de ne pas pénaliser l'étudiante ou l'étudiant. Celle ou celui qui fait la trajectoire maîtrise/doctorat ajoutera des années d'études. Le programme de maîtrise compte trois ans en réalité. Au niveau du doctorat, on dit trois ans, mais avec les stages de recherche, en réalité, on compte quatre ans. Donc, on parle de six à sept ans après un baccalauréat. Je pense que, dans cet esprit, l'on permettrait à l'étudiante ou à l'étudiant de passer au Ph. D. Beaucoup des étudiantes et des étudiants qui s'inscrivent à la maîtrise vont compléter leur diplôme, car plusieurs veulent faire un Ph. D. Plusieurs vont vouloir aller faire un doctorat dans une autre université nord-américaine qui permettrait une spécialisation quelconque. Il y a différentes trajectoires pour les étudiantes et les étudiants, différentes options, je pense qu'il faut viser l'excellence.

Pour les retombées sur les autres programmes, c'est difficile pour moi d'évaluer cela. Je sais que, aujourd'hui en psychologie, la tendance est le baccalauréat/Ph. D. Toutefois, l'équipe à l'École de psychologie voulait maintenir la maîtrise parce que l'on aurait pu très bien proposer un programme baccalauréat/doctorat.

**Richard** : Même si l'on passe plus de temps ou plus de crédits à une activité, ceci ne veut pas dire que, si les objectifs ne sont pas changés, cela offre une meilleure formation. J'ai eu la chance d'être examinateur pour quatre ou cinq thèses de maîtrise en psychologie et je dirais que certaines étaient du matériel publiable. Alors, pourquoi ajouter des crédits lorsque l'on pourrait prendre ces crédits et offrir d'autres cours afin de solidifier la formation davantage. S'il s'agit des mêmes objectifs par rapport au projet de thèse, en principe, on y passe plus de temps et rien ne change du point de vue de la formation.

**Dubois** : Je voulais ajouter quelque chose relativement au passage direct au doctorat. Le Ph. D. en sciences de la vie prévoit déjà des modalités de ce passage. Il y a un règlement aux études supérieures qui prévoit ce passage dans des programmes où l'on ne le prévoit pas de façon formelle. Cela s'est déjà fait dans d'autres programmes où l'on a fait des passages directs.

**Adegbidi** : À propos du passage direct du baccalauréat au doctorat, comment est-ce que l'on se garde de ne pas se retrouver au niveau du Comité d'appel du Sénat académique? Tout le monde veut être docteur. Beaucoup d'étudiantes et d'étudiants s'inscrivent à la maîtrise et puis, à un moment donné, se disent : « moi, je crois que mon projet est assez bon pour être un projet de doctorat ». On pourrait se retrouver avec plein d'appels au niveau du Comité d'appel du Sénat académique pour des étudiantes et des étudiants qui veulent remplir la maîtrise, mais ayant en tête que c'est le doctorat qu'ils vont avoir à la fin de leur formation dans trois ou quatre ans.

**Bourque** : La maîtrise en psychologie ne donnera pas accès à la pratique clinique. On a un certain nombre d'étudiantes et d'étudiants qui veulent faire une carrière en recherche et certaines de ces personnes seront satisfaites d'une maîtrise parce que le marché du travail s'ouvre aussi pour des maîtrises de recherche. Plusieurs vont devenir des responsables de recherche dans des milieux hospitaliers, dans l'industrie ou autres. Pour eux, leur prérogative n'est pas de faire une trajectoire de six ans. Elles et ils veulent, après un baccalauréat, un diplôme supérieur. Il y a un marché pour ces étudiantes et ces étudiants. C'est cela qu'elles et ils veulent et je pense que l'on doit répondre à ça.

Il y a une mode en Ontario de développer des maîtrises en recherche en santé où ces étudiantes et ces étudiants se placent dans différentes fonctions ou milieux pour faire de la recherche ou être responsable de recherche. Certaines de nos diplômées et certains de nos diplômés s'intègrent et font cette carrière. Ceci démontre l'importance d'offrir le diplôme de maîtrise. Toutefois, vous avez absolument raison, certaines et certains ont l'objectif d'aller chercher un doctorat parce qu'elles et ils veulent faire de l'enseignement. Ceci ne veut pas dire que, parce qu'elles et ils ont seulement une maîtrise, elles et ils ne peuvent pas faire de la recherche. Au contraire, elles et ils vont intégrer le milieu de travail.

### 8.3.1 Modifications à la Maîtrise ès arts en psychologie et au Ph. D. en psychologie (suite)

**Adegbidi** : De quoi peut se prévaloir une maîtrise ès arts que le doctorat ne peut pas? Je crois que si c'est pour un poste de dirigeant de recherche, celle ou celui ayant le doctorat peut aussi se prévaloir du même poste. À partir de ce moment, une étudiante ou un étudiant qui vient faire une maîtrise peut plutôt vouloir un titre de docteur et avoir les mêmes objectifs. Je préfère avoir un titre de docteur qu'un titre de « maîtreur ». À partir de ce moment, je suis à la maîtrise. Je sais que c'est un programme de deux ans qui va se faire en trois ans et je me dis : « Oh! si j'ajoute encore un an de travail, je vais sortir avec le titre de docteur. » Pourquoi ne le ferais-je pas? Pourquoi ne pousserais-je pas le système dans le sens de répondre à ce que je veux, car un titre de docteur est un titre bien plus glorieux que le titre de maîtrise. Quels sont les garde-fous que nous avons pour ne pas nous retrouver dans une situation où nous aurons des étudiantes et des étudiants qui rentreront pour faire une maîtrise et qui commenceront à pousser le système pour devenir docteur? Au bout du compte, la maîtrise que nous avons devient quelque chose d'absolu.

**Dubois** : Je voudrais signaler que le passage direct de la maîtrise au doctorat est encadré. L'étudiante ou l'étudiant doit se conformer à certains règlements. Elle et il doit avoir fait une partie de sa scolarité de maîtrise et doit avoir fait son séminaire de thèse. Elle ou il sera jugé sur la qualité de son séminaire de thèse pour faire le passage direct et doit avoir obtenu une moyenne de 4,0 sur une échelle de 4,3 pour faire ce passage. Si l'on ne peut pas respecter cela, on ne peut pas faire le passage direct.

**Dako** : Le passage direct se fait dans plusieurs universités, entre autres, l'Université Laval. Premièrement, ce n'est pas un élément obligatoire pour l'étudiante ou l'étudiant. Cependant, si l'étudiante ou l'étudiant le sollicite, il doit y avoir les éléments qui permettront de faire le passage direct; il doit réussir avec succès toutes les étapes prévues dans le système. Je crois que ce n'est pas quelque chose de nouveau, mais cela serait intéressant pour nos étudiantes et nos étudiants si elles ou ils ont la capacité de passer directement au doctorat. Il y a un danger avec cela. Ce qui arrive souvent, c'est que si l'étudiante ou l'étudiant échoue à l'examen prédoctoral, à l'Université Laval, ce que l'on fait, c'est de le ramener à la maîtrise. Il a toujours la possibilité de faire sa thèse et de soutenir une thèse de maîtrise. C'est une façon de dire qu'il n'a peut-être pas la capacité. On avait jugé qu'il avait la capacité, mais en cours de route, on se rend compte qu'il n'est pas capable de terminer son Ph. D. On lui donne la possibilité, néanmoins, de rédiger sa thèse. L'étudiante ou l'étudiant doit démontrer ses capacités et si elle ou il ne réussit pas, on aura la possibilité de revenir en arrière pour qu'elle ou il termine sa maîtrise.

**Bernier** : Je voudrais poursuivre sur la première question du sénateur Richard. Les personnes qui se sont penchées sur ces modifications ont-elles considéré l'option de rajouter quatre cours plutôt que d'augmenter le nombre de crédits de thèse à 27? Si oui, pourquoi avons-nous exclu cette possibilité?

**Bourque** : Je ne peux pas vous répondre parce que je n'étais pas membre du comité. J'imagine qu'il y a eu des discussions. Je reviens à l'esprit du programme, soit le volet recherche. Je crois que, ce qui est important, c'est de pouvoir travailler sur des projets. Si l'on regarde au niveau des choix dans les cours à option, il y a PSYC6350 Stage de recherche. L'accent est sur le volet recherche. Les cours en méthodologie sont là. Un des problèmes qui se posent quand on fait la répartition des cours sur deux années, c'est que dans la deuxième année, il doit y avoir un minimum de crédits pour être une étudiante ou un étudiant à temps complet. Je crois que c'est un aspect qui a été considéré. L'autre aspect, c'est que, auparavant, quand l'étudiante ou l'étudiant faisait sa formation, on disait que c'était un programme de deux ans, mais en réalité, c'était plutôt de trois ans. Les étudiantes et les étudiants dans les deux premières années doivent faire des cours et négligent leur thèse. De cette façon, je crois que c'est plus équilibré. Cela donne beaucoup plus de temps à l'étudiante ou à l'étudiant de se concentrer sur son travail de thèse pour le compléter à l'intérieur d'un an. C'est mon hypothèse. Pour éviter cette situation où l'on avait une maîtrise qui, en moyenne, prenait facilement trois ans et même quatre ans, je pense que c'était vraiment trop. La nouvelle maîtrise sera beaucoup plus équilibrée,

Vote sur R05	unanime	ADOPTÉE
Vote sur R06	unanime	ADOPTÉE

## 8.4 Reconfiguration des programmes

### 8.4.1 Précisions sur les crédits de laboratoire, de travaux pratiques et de stages sur le terrain

**P : 07-SAC-110506**

Neil Boucher, appuyé par Francis LeBlanc, propose :

*« Que, dans le cas où le cours offert est de nature pratique et qu'il présente de nouveaux contenus qui ajoutent à la connaissance, le laboratoire soit considéré comme un cours distinct qui doit être détaché du cours magistral et crédité dans le programme.*

*Que, dans le cas où le cours offert est de nature pratique et son contenu est en appui au cours magistral, le laboratoire soit intégré au cours théorique sans qu'on lui attribue de crédit pour le volet pratique. »*

**VRER** : Au mois de mai 2007, le Comité consultatif sur la reconfiguration des programmes avait présenté son rapport final au Sénat académique et il avait été adopté. Dans le rapport, au point 6, on soulignait que, à l'Université de Moncton, l'on avait une tradition de détacher des cours, les heures de laboratoire. Toutefois, le Comité consultatif avait jugé que, puisqu'il y avait d'autres unités académiques à l'Université qui avaient aussi ce genre de travail, mais qui ne détachaient pas des cours les heures de laboratoire et que ceci était la pratique dans plusieurs autres universités, il proposa de ne pas admettre l'exception en ce qui a trait aux travaux pratiques dans le cadre général de la reconfiguration. Avec l'aide de madame Suzanne LeBlanc, nous avons noté les types de cours à contenu pratique. Il y en a six différents. La proposition que je viens de faire ne comprend que les trois premiers titres que vous voyez au point 2. On a fait une recension du nombre de cours ayant un volet laboratoire et elle nous a permis de constater qu'il y avait 29 disciplines qui dénombrent 291 cours comportant un volet laboratoire. Chez ces 291 cours, 36 sont des cours de laboratoire et affichent un sigle, un titre et des crédits distincts. On compte 255 cours magistraux dans lesquels on y intègre le volet laboratoire.

Le Comité des programmes constate que, en ce qui touche le contenu des laboratoires, tous les cours n'ont pas les mêmes objectifs. Certains cours sont intégrés aux cours magistraux. Certains laboratoires présentent de nouveaux contenus. Dans d'autres universités où les laboratoires sont intégrés aux cours magistraux, ils ne comptabilisent pas les crédits et le contenu du laboratoire est étroitement lié aux cours. Le Comité des programmes considère que l'on ne devrait pas comptabiliser les laboratoires dont le contenu pratique est un appui au contenu théorique. Le Comité des programmes considère que les laboratoires dans lesquels on voit de nouveaux contenus devraient être considérés comme des cours distincts au même titre que les cours théoriques, la différence étant que la matière nouvelle ne soit pas enseignée dans la salle de classe traditionnelle. Dans ce désir d'avoir une interprétation plus large et plus nuancée qui va probablement faciliter le travail dans les unités quant à la comptabilisation des crédits pour arriver à 120 crédits dans les programmes de quatre ans et 150 crédits dans les programmes de cinq ans, avoir ce paradigme où des laboratoires à nouveaux contenus sont détachés et comptabilisés à part et crédités à part avec des laboratoires où ces laboratoires ne sont que de l'appui théorique à ce qui a déjà été enseigné en classe et ne propose pas de nouveau matériel, je crois que cela va faciliter la tâche dans les différentes unités académiques. Le Comité des programmes propose un certain élargissement de ce qui avait été adopté en 2007.

**Chetouane** : Je suis vraiment favorable à cette distinction. J'ai une remarque concernant la recommandation. Est-ce que vous pensez que l'on pourrait mettre l'emphase dans la première recommandation, par exemple, on pourrait dire *« dans le cas où le cours offert est de nature pratique et qu'il présente de nouveaux contenus non visités au cours. Je pense qu'il faut vraiment mettre l'emphase parce que « pratique » c'est encore ouvert à une interprétation. On peut tomber dans des situations où c'est pratique, ils sont en train de brancher des choses, mais non visités au cours. Ceci veut dire des notions, excusez l'anglicisme, « stand alone », c'est quelque chose à part. Je ne sais pas si l'on ne devrait pas mettre l'emphase sur cela dans le texte de la recommandation.*

#### 8.4.1 Précisions sur les crédits de laboratoire, de travaux pratiques et de stages sur le terrain (suite)

##### Amendement

**R : 08-SAC-110506**

Fatah Chetouane, appuyé par Étienne Dako, propose :

*« Que, dans le premier paragraphe, deuxième ligne, l'on ajoute non abordés dans le cours magistral immédiatement après < de nouveaux contenus >. »*

**Couturier** : Je suis d'accord avec le contenu de ce qui nous est proposé ce matin, mais je crois qu'il y a un autre élément de confusion dans le libellé de la proposition. Dans les premiers mots de la résolution, on dit : « que, dans le cas où le cours offert est de nature pratique », il ne s'agit pas du cours ici, mais plutôt du laboratoire. Donc, si on lisait plutôt « que dans le cas où le laboratoire offert est de nature pratique et qu'il ne présente pas de nouveaux contenus ou qu'il ne présente pas des contenus qui ont été abordés dans un cours », à ce moment-là le laboratoire est considéré comme un cours distinct.

**Président d'assemblée** : Dire qu'un laboratoire est pratique, c'est peut-être aussi dire la même chose. Peut-être que c'est l'enseignement que l'on visait ici.

**Couturier** : C'est le premier mot. C'est l'utilisation du mot « cours » dans la première partie de la proposition.

**Président d'assemblée** : Laboratoire. Vous êtes d'accord, monsieur Chetouane?

**Chetouane** : Oui, c'est très bien.

**VRER** : Dans les deux parties.

**Secrétaire générale** : J'aimerais vous référer à la page 89 du document, soit à la partie 2 intitulée « types de cours à contenus pratiques ». Il y a une liste de six types de cours : laboratoires, travaux pratiques, stages/activités sur le terrain et autres. Pour le Comité des programmes, seuls les trois premiers types sont visés. Je pense que, au niveau des mots à utiliser, peut-être que l'on devrait dire « les types de cours à contenus pratiques » plutôt que « laboratoire ».

**Couturier** : Je crains que si l'on ne les identifie pas dans la résolution, plus tard on risque de ne pas se référer au document. La résolution doit, en soi, être complète et contenir toute l'information nécessaire. Ou bien on utilise la suggestion que vient de faire la secrétaire générale ou bien on devrait, entre parenthèses, indiquer exactement les trois éléments, c'est-à-dire laboratoire, travaux pratiques et stages/activités sur le terrain pour qu'en soi la résolution nous donne toute l'information nécessaire à sa compréhension.

**Président d'assemblée** : C'est un autre point parce que l'on ne parle pas de la même partie de la proposition. Ce qui est proposé comme amendement vise la deuxième ligne. Si vous voulez changer la ligne, on le fera après.

**McKee-Allain** : C'est une question par rapport à l'amendement. Est-ce que l'expression *cours magistral* figure nécessairement dans l'amendement? Si oui, cela me pose un problème parce qu'il peut y avoir d'autres catégories de cours qui ne sont pas nécessairement offerts sous le format magistral. Je suggère que l'on enlève le terme *magistral*.

**Président d'assemblée** : Vous avez remarqué cependant que le mot existe dans la dernière ligne. Si on l'enlève une place, il faut peut-être l'enlever aux deux places. Est-ce que l'on pourrait mettre de côté la question du mot *magistral* et y revenir si l'on décide de l'enlever aux deux endroits. On le fera dans un amendement séparé. Pour le moment, revenons à l'amendement.

#### 8.4.1 Précisions sur les crédits de laboratoire, de travaux pratiques et de stages sur le terrain (suite)

**E. Robichaud** : Il me semble y avoir un peu de redondance entre l'utilisation du terme « nouveau » et de l'expression « non abordé ». Il me paraît que si c'est nouveau, c'est non abordé et si c'est non abordé, c'est nouveau. Je ne suis pas sûr que cela soit nécessaire. Le style de l'amendement est loin d'être clair pour moi.

**Président d'assemblée** : Vous pouvez voter contre l'amendement.

**E. Robichaud** : C'est ce que je suggère.

**VRER** : Est-ce que l'on peut relire l'amendement?

**Président d'assemblée** : L'amendement, c'est d'ajouter les mots « non abordés dans le cours magistral » après les mots « nouveaux contenus ».

Vote sur R08                                      Pour 21                                      Contre 11                                      ADOPTÉE

**Couturier** : J'aimerais proposer un amendement. Je vous réfère aux règlements universitaires où l'on a une définition du mot *cours*. Au règlement universitaire 1.6, on fait une distinction. On dit qu'un cours, c'est une unité d'enseignement bien entendu, mais qui peut compter soit un volet théorique ou un volet pratique. Je pense que le mot « théorique » serait plus justifié que le mot « magistral ». Il traduirait mieux ce que l'on veut signifier dans la proposition.

#### Amendement

##### **R : 09-SAC-110506**

Jacques Paul Couturier, appuyé par Jean-Marie Binot, propose :

*« Que, dans le premier paragraphe, l'on remplace le mot < magistral > par théorique. »*

Vote sur R09                                      unanime                                      ADOPTÉE

**Couturier** : J'aimerais proposer un deuxième amendement.

##### **P : 10-SAC-110506**

Jacques Paul Couturier, appuyé par Lise Dubois, propose :

*« Que, dans le premier paragraphe, l'on ajoute ...de nature pratique (laboratoires, travaux pratiques et stages/activités sur le terrain) et qu'il... »*

**Recteur et vice-chancelier** : Lorsque l'on réfère à cette activité que l'on appelle un cours, il s'agit d'une formation. Je trouve que cela porte à confusion lorsque l'on dit qu'un cours est dans un cours et que le cours qui est dans le cours doit être un cours séparé ou intégré au cours. Ça me fait courir. J'aurais préféré parler d'une formation sous forme de laboratoire ou autres. Si l'on présente des contenus nouveaux, à ce moment-là, on va le traiter comme une formation créditée détachée du cours principal et inversement pour le deuxième paragraphe.

Je trouve que la rédaction est un peu difficile. Alors comment allons-nous traiter cette formation? On va la traiter de deux manières, soit avec des crédits complémentaires parce qu'elle présente des contenus nouveaux ou bien que l'on dit non, c'est vraiment un exercice pratique aux cours déjà crédités. Je demanderais au sénateur Boucher quelle est l'urgence de cette situation, car c'est difficile de faire la rédaction à 45 personnes.

**Président d'assemblée** : Ce que je proposerais pour éviter que l'on s'embourbe, c'est d'avoir une pause et de mandater le proposeur et quelques personnes de s'entendre sur un nouveau libellé.

#### 8.4.1 Précisions sur les crédits de laboratoire, de travaux pratiques et de stages sur le terrain (suite)

**Coulibaly** : Est-ce qu'il serait possible d'enlever le mot laboratoire. J'abonde dans le sens de la proposition et de reformuler cela; d'enlever « le laboratoire » parce que c'est marqué dans le cas où le cours est de nature pratique, entre parenthèses laboratoires, travaux pratiques, stages, ainsi de suite, et que son contenu est un appui au cours magistral, il devra être intégré plutôt que de mettre « le laboratoire devra être intégré », dire plutôt « il devrait être intégré » parce qu'il y a déjà cette parenthèse qui spécifie le contenu pratique. Si l'on enlève seulement le mot « laboratoire », c'est comme si les travaux pratiques et les stages étaient enlevés.

**Dako** : Pour éviter tout cela, on pourrait simplement mettre « que dans le cas où le cours » au lieu de dire « le cours ». On peut marquer « que dans le cas où l'enseignement est de nature pratique » de sorte que l'on enlève toute cette ambiguïté parce que l'enseignement peut être pratique et elle peut être théorique.

**Boudreau** : Je voulais faire la même suggestion. Il me semble que « enseignement » serait encore mieux que « formation ».

Pause de 10 h 10 à 10 h 25.

**Président d'assemblée** : On va distribuer un nouveau libellé. Ce que je propose, c'est que l'on retire la proposition qui était sur le plancher et qu'elle soit remplacée par cette nouvelle proposition. Est-ce qu'il y a quelqu'un qui s'oppose à ce que l'ancienne proposition soit retirée? Personne ne s'oppose, donc la proposition est retirée.

La proposition P : 07-SAC-110506 est retirée.

#### **R 11-SAC-110506**

Neil Boucher, appuyé par Francis LeBlanc, propose :

*« Que dans le cas où l'enseignement offert est de nature pratique et prend la forme d'un laboratoire, d'un travail pratique ou d'un stage/activité sur le terrain, et qu'il présente des contenus non abordés dans un cours théorique, que cet enseignement soit considéré comme un cours distinct qui doit être détaché du cours théorique et crédité dans le programme. »*

*« Que dans le cas où l'enseignement offert est de nature pratique et prend la forme d'un laboratoire, d'un travail pratique ou d'un stage/activité sur le terrain et que son contenu est en appui au cours théorique, que cet enseignement pratique soit intégré au cours théorique sans qu'on lui attribue de crédit. »*

**Adegbidi** : J'ai des interrogations par rapport à cette proposition qui ne règle pas totalement le problème. Nous avons les cours ayant un aspect pratique qui faisaient quatre crédits. Nous allons nous retrouver dans une situation où l'on ne pourra pas accorder de crédits à cet aspect pratique. Nous avons des étudiantes et des étudiants qui seront en classe pendant trois heures et sur le terrain pour le côté pratique pendant trois heures. Donc, nous avons des cours de trois crédits qui auront trois heures d'enseignement théorique et trois heures de pratique. La charge de travail ne sera pas la même pour l'étudiante ou l'étudiant. Est-ce que c'est dans cette direction que nous voulons vraiment aller?

**VRER** : Oui, si cela n'ajoute pas de nouvelles connaissances à l'enseignement théorique.

**Chetouane** : Si j'ai bien compris, nous avons retiré la recommandation précédente amendée et puis c'est ce que l'on a maintenant. Je trouve que l'introduction de nouveaux termes comme « enseignement » va prêter à confusion. Par exemple, que dans le cas où l'enseignement offert, cet enseignement qui est offert est de nature pratique, donc c'est déjà une affirmation; il est de nature pratique et prend la forme d'un laboratoire. Cela veut dire qu'il y a aussi un volet pratique sur le terrain qui présente des contenus non abordés

#### 8.4.1 Précisions sur les crédits de laboratoire, de travaux pratiques et de stages sur le terrain (suite)

dans un cours théorique. Je trouve que cela n'est pas aussi fluide que celle initialement amendée. Elle mérite d'être améliorée. Je pourrais proposer des améliorations lorsque vous me donnerez l'autorisation de le faire.

**Président d'assemblée** : Vous avez l'autorisation.

**Chetouane** : Je garderais « le cours » et enlèverait « enseignement ». On pourrait lire : *que dans le cas d'un cours dont le contenu pratique (laboratoire, travaux pratiques, stages) présente de nouveaux contenus non abordés en théorie, le contenu pratique sera considéré comme distinct et devra être détaché du contenu théorique et crédité dans le programme*

**Président d'assemblée** : Je vois que c'est presque une nouvelle proposition. Ce n'est pas un petit bout qui sera changé. Si vous préférez ce nouveau libellé, vous votez contre la proposition. Ensuite, le sénateur Chetouane pourra faire sa proposition. Pour le moment, c'est la proposition que l'on a sur la table qui sera acceptée ou refusée. C'est bien que vous ayez donné un avis de ce que vous vouliez proposer.

**Dako** : Je n'ajouterais pas tout le libellé proposé par le sénateur Chetouane parce que je crois que c'est suffisant. Lorsque l'on n'ajoute pas la forme d'un laboratoire, d'un travail pratique, d'un stage, je crois que l'on a déjà mis de nature pratique, je crois que l'on peut s'arrêter à ce niveau-là. On ajouterait ceci « qu'il présente des contenus non abordés dans un cours théorique ». Je continuerais de cette façon-là.

**Président d'assemblée** : Est-ce que c'est un amendement que vous voulez proposer sénateur Dako?

**Dako** : Oui, c'est un amendement.

#### Amendement

**P : 12-SAC-110506**

Étienne Dako, propose :

*« Que, dans le premier paragraphe, l'on enlève et prend la forme d'un laboratoire, d'un travail pratique ou d'un stage/activité sur le terrain et à la troisième ligne lire ... non abordés dans le cours... »*

Cette proposition n'a pas eu de coproposant.

**Boudreau** : C'est sur le fond de la question que je voudrais intervenir. C'est au sujet de la charge de travail qui peut incomber à une étudiante ou à un étudiant. Est-ce qu'il y a des normes à l'Université sur le nombre d'heures de laboratoire que l'on peut avoir et sur le nombre de cours qu'une étudiante ou un étudiant peut avoir avec des laboratoires non crédités? S'il y en a plusieurs dans une session, on peut arriver à une charge qui soit vraiment lourde. Est-ce qu'il y a des normes pour s'assurer qu'il n'y ait pas trop d'heures additionnelles non créditées? S'il n'y a pas de crédits, c'est plus difficile de mettre une limite à la charge de travail. Quand il y a des crédits, on sait que l'on ne peut pas dépasser un certain nombre de crédits. Est-ce qu'il y a des moyens d'éviter que la charge ne devienne trop lourde?

**Recteur et vice-chancelier** : Je vais tenter de répondre malgré que ma réponse est peut-être désuète. Je ne sais pas si c'est une règle écrite, mais on disait qu'une étudiante ou un étudiant de premier cycle devait s'attendre à ce que chaque heure d'encadrement en classe ait au moins deux heures de travail à l'extérieur de la classe. Donc, 15 heures de cours et 30 heures de travail qui donnent 45 heures par semaine. Je présume que c'est le minimum. J'ai toujours compris, peut-être à tort, que le type d'exercices dont on fait référence ici sont des exercices qui permettent à l'étudiante ou à l'étudiant d'approfondir l'enseignement en classe avec des méthodes différentes que quelqu'un qui est laissé à lui-même pour faire ses propres lectures qui, en soi, n'est pas non plus négatif. J'ai toujours pensé que ceci faisait partie des 30 heures en quelque sorte qui ne sont pas des heures



#### 8.4.1 Précisions sur les crédits de laboratoire, de travaux pratiques et de stages sur le terrain (suite)

de contact direct en salle de classe. Est-ce que ceci fait en sorte que l'on dépasserait de façon substantielle tout ça? Toutes celles et tous ceux qui ont étudié dans des universités françaises se souviendront qu'il y avait ce que l'on appelait les travaux dirigés. On avait des cours magistraux et ensuite on allait en petits groupes avec une étudiante ou un étudiant de cycle supérieur qui nous encadrait dans les exercices qui nous étaient donnés dans notre cours magistral. Pour moi, c'est le genre d'exemples qui est là. C'est pour cela que je serais défavorable à la suggestion d'une proposition éventuelle du sénateur Chetouane parce qu'il me semble qu'il faut aussi avoir une référence au type d'enseignement dont on parle ici. Si l'on ne les encadre pas comme cela, une étudiante ou un étudiant dira : « j'ai lu trois romans à critique pour le mois prochain, est-ce que je peux avoir des crédits en plus du cours que j'ai suivi avec le professeur Boudreau ». Je pense que l'on s'en vient dans une situation qui est impossible à gérer sur le plan du nombre de crédits obtenus.

**Couturier** : Je réfère les membres du Sénat académique à la page 89 du document qui nous a été distribué et dans lequel on a un extrait du rapport du Comité consultatif sur la reconfiguration des programmes. Il y a deux éléments. Premièrement, il y a la réponse à la notion de charge de travail des étudiantes et des étudiants, soit neuf heures de travail par semaine par cours, cinq cours, donc une charge de travail de 45 heures. Le deuxième élément touche le contexte de la proposition qui est acheminée aujourd'hui. Il faut comprendre que le Sénat académique s'est déjà prononcé sur la question. Le Sénat académique a déjà déterminé la question des travaux pratiques dans le contexte de la reconfiguration des programmes. Ceci veut dire que dans certains programmes qui seront reconfigurés, en appliquant cette règle de non-comptabilisation des travaux pratiques, on se retrouve avec des programmes qui auront moins de 120 crédits. Avec la nuance qui est proposée aujourd'hui par rapport au nouveau contenu, on vient réparer une situation qui aurait pu être problématique dans le cas de certains programmes où l'on utilise la notion de « laboratoire », mais dans ce « laboratoire », il y a véritablement un nouveau contenu qui est distinct d'un contenu de cours théorique. Il faut comptabiliser ce nouveau contenu quelque part. Il faut se souvenir que si l'on ne fait rien, si la proposition du Comité des programmes est rejetée, ce qui reste en vigueur c'est ce qui a été adopté préalablement. Et dans ce sens, les travaux pratiques ne seront pas comptabilisés.

**Binot** : Je vais revenir sur deux éléments de la proposition. Il faut comprendre que je ne parlerai pas des autres facultés. Je ferai référence à ce que nous vivons à la Faculté de foresterie. Comme l'a mentionné le sénateur Adegbedi, nous avons des cours qui font quatre crédits, donc 3 + 1. Dorénavant, si cette proposition est adoptée, dans le cas où ce qui est couvert au niveau du laboratoire est une application du contenu, il n'y aurait plus de reconnaissance du crédit. Le sénateur Couturier a fait référence au règlement de l'Université qui stipule la charge de travail qui est représentée en termes de crédits. C'était également mentionné que les travaux pratiques constituaient une sorte d'application d'apprentissage. Nous avons un ensemble d'heures qui est associé à un cours en termes d'apprentissage. Jusqu'à présent, nous avons un cours et nous avons un laboratoire. Il faut mentionner que, bien souvent, les laboratoires sont associés à des rapports de laboratoire qui viennent s'ajouter au temps de prestation sur le terrain. Il ne faudrait surtout pas que l'on dise qu'un cours qui faisait autrefois quatre crédits devienne trois crédits. Manifestement, nous n'atteindrons plus les objectifs d'apprentissage qui étaient les nôtres au moment de la création du cours de quatre crédits. J'ai une préoccupation importante par rapport à cela. En fait, il y a deux problèmes : la charge de travail et l'absence de comptabilisation du temps dévolu au laboratoire. Je ne voudrais pas que le temps d'apprentissage du laboratoire se fasse au détriment du temps d'apprentissage de la partie théorique.

**Recteur et vice-chancelier** : Je saisis la préoccupation, mais je dois dire que la façon dont la proposition est présentée au Sénat académique permet à chacune des facultés de faire un travail qui est impossible à faire de façon générique dans un règlement universitaire. Les unités académiques doivent déterminer à quel point un enseignement dit « pratique » présente des matières complémentaires en termes de contenu. Je ne pense pas que l'on soit capable d'imaginer des exemples théoriques si l'on va juger les uns et les autres dans quelle catégorie on va le placer. Il me semble que ceci donne une flexibilité pour la gestion du cursus de formation des étudiantes et des étudiants dans chacune des disciplines au niveau facultaire. C'est là que cela devrait se placer. Je ne vois pas cela comme étant quelque chose qui nous présente une situation où l'on va se faire attraper dans un contexte

#### 8.4.1 Précisions sur les crédits de laboratoire, de travaux pratiques et de stages sur le terrain (suite)

que l'on n'a pas pu imaginer au cours du débat d'aujourd'hui. Je crois qu'il faut faire confiance aux facultés qui vont déterminer dans quelles des deux catégories se place un enseignement pratique de la nature qui nous préoccupe.

**Président d'assemblée** : Je vous rappelle que nous sommes en délibération sur une proposition. La règle, c'est que vous avez le droit d'intervenir une fois pour exprimer votre opinion. Vous pouvez intervenir plus d'une fois si c'est pour demander des éclaircissements.

**Dako** : Je crois qu'il y a un commentaire à cette question par rapport au premier paragraphe sans qu'on lui attribue de crédit. J'estime que cela m'a l'air un peu pervers. Admettons que le cours théorique a trois crédits et que le laboratoire a un crédit. La professeure ou le professeur qui donne ce cours va avoir quatre crédits ou trois crédits? Par exemple, si c'est un laboratoire de microbiologie et un cours théorique de microbiologie, le laboratoire prend des préparations énormes et le laboratoire dure à peu près trois heures en plus des travaux à corriger. Je prends le cas où il y a un prélaboratoire qui dure 45 minutes. Le laboratoire se fait pendant trois heures, des fois plus que cela. Est-ce que le nombre de crédits affecté à la professeure ou au professeur va tenir compte de ce que l'on mentionne ici?

**Recteur et vice-chancelier** : Ce n'est pas un débat de charge d'enseignement ici. Je pense que le dossier de la question de la régulation des charges d'enseignement est conventionné et cela se fait encore une fois lors de l'établissement des charges de travail. Je crois que vous amenez un élément qui, à mon point de vue, ne semble pas être pertinent sur l'approche que l'on essaie de développer par rapport à ce que représente un exercice d'enseignement aux yeux de l'étudiante ou de l'étudiant et aux yeux de la professeure ou du professeur. Je pense qu'il faut détacher la question de la charge d'enseignement de cette question-ci.

**Dubois** : Le point de référence pour l'adoption de cette distinction entre les cours pratiques et les cours théoriques ne sont pas pour les programmes actuels. Notre lecture de cette proposition n'est pas en fonction des programmes actuels, mais bien des règles qui régissent la reconfiguration des programmes, donc les nouvelles règles de composition des programmes qui disent que, à l'heure actuelle, les travaux pratiques ne sont pas comptés. Ici, on donne la possibilité aux facultés de reconfigurer leurs programmes et les cours pratiques dans un ensemble qui peut être crédité. C'est l'outil que l'on donne aux facultés pour pouvoir comptabiliser certains travaux pratiques alors que dans la matrice conceptuelle de la reconfiguration, à l'heure actuelle, cela n'est pas possible. Ne pensez pas à vos programmes que vous donnez à l'heure actuelle, mais à ceux qui seront reconfigurés et offerts dans deux, trois ou dix ans.

Vote sur R11

Pour 32

Contre 1

ADOPTÉE

#### 8.5 Résolutions transmises à titre d'information

**Secrétaire générale** : À la page 92 du rapport, nous avons les résolutions qui ont été adoptées lors des réunions du Comité des programmes du 10 mars et du 1<sup>er</sup> avril. Elles sont transmises à titre d'information. Nous avons la création de 31 cours BADI, dont 26 en deuxième année et cinq en troisième année. Nous avons la création d'un cours ARVI dans le programme de Baccalauréat appliqué en design d'intérieur. Nous avons aussi deux cours qui ont été créés dans le programme de Maîtrise ès arts psychologie suite aux modifications apportées au profil et quatre cours au programme de Doctorat en psychologie pour la même raison.

Dans les abolitions de cours, toujours dans le programme de design d'intérieur, quatre cours BADI ont été abolis. À la page 93, nous avons plusieurs recommandations qui ont été adoptées, notamment au niveau des banques de cours pour le sigle BADI et psychologie et enfin une résolution où l'on accepte l'abrogation de l'abolition du cours PSYC6301 Séminaire de thèse. En d'autres mots, nous avons ressuscité ce cours pour l'inclure dans le programme de Maîtrise ès arts psychologie.

## 8.5 Résolutions transmises à titre d'information (suite)

**Recteur et vice-chancelier** : Je me permets de poser la question puisque l'on parle de la création d'un cours ARVI. On a évoqué le fait que l'on avait 26 inscriptions. On vient de créer un nouveau cours sachant que la formation dans les disciplines des beaux-arts est une formation sur mesure qui exige un encadrement individuel. Qu'est-ce que cela représente pour la création de ce genre de cours en termes de ressources? Vingt-six personnes inscrites dans ce programme, est-ce que c'est l'équivalent des inscriptions au programme d'arts visuels? Comment allons-nous équilibrer tout ça?

**McKee-Allain** : Il s'agit d'un cours collectif et non pas d'un enseignement individualisé. Il est offert en groupe d'une part. D'autre part, il est créé pour répondre aux besoins des étudiantes et des étudiants du BADI. Le contexte de la reconfiguration sera appliqué et il remplacera un cours actuel de sculpture de quatrième année. Donc, il y a un ajout de trois crédits à court terme et aussitôt que l'on aura la reconfiguration, on passera à un cours.

**E. Robichaud** : Au sujet du cours PSYC7950 Pratica pédagogiques, je pense que c'est un cours qui est très intéressant. Je voudrais faire le commentaire au fait que l'on n'ait pas pensé à généraliser ce cours ou d'en créer un plus générique qui pourrait servir à d'autres doctorats. Je pense que c'est un cours qui pourrait être utile et intéressant dans plusieurs programmes plutôt que de le multiplier. Je pense qu'il y a quand même des choses communes qui pourraient être partagées avec les gens qui sont en études françaises ou dans d'autres domaines. Je trouve que c'est une bonne initiative et je félicite le Département.

**Richard** : Il y a un cours qui est en train d'être monté par le SASE qui va toucher l'enseignement universitaire et c'est un cours qui pourrait s'intégrer dans les programmes de doctorat peu importe le programme. Il y a déjà une initiative à cet égard.

## 9. RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-110315

Voir le Document C, p. 1-33

**R : 12-SAC-110506**

Gaston LeBlanc, appuyé par Alain Roberge, propose :

*« Que le Sénat académique reçoive le procès-verbal CCJ-110315. »*

Vote sur R12

unanime

ADOPTÉE

## 10. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CCJ-110315

### 10.1 Nouveau programme de Baccalauréat en administration des affaires (finance – régime coopératif)

**R : 13-SAC-110506**

Neil Boucher, appuyé par Gaston LeBlanc, propose :

*« Que le Sénat académique accepte la création du programme de Baccalauréat en administration des affaires (finance - régime coopératif). »*

**VRER** : Si vous allez à la page 5 du document, vous trouverez la description générale du programme. Les objectifs indiquent que l'on vise l'acquisition de connaissances et de compétences ainsi que la maîtrise de plusieurs techniques de la spécialité finance et l'aptitude à les appliquer dans l'entreprise et dans le contexte de la gestion de portefeuilles. Il y a deux thématiques dans ce programme : la gestion financière et la gestion des valeurs immobilières. Il y a trois stages rémunérés dont l'objectif est de développer une compréhension analytique et pratique de la fonction finance, soit de mettre en pratique la formation théorique et d'accentuer le réseautage avec les gens du milieu. Les diplômées et les diplômés pourront accéder aux postes suivants : gestionnaire de projet, gestionnaire

### 10.1 Nouveau programme de Baccalauréat en administration des affaires (finance – régime coopératif) (suite)

de portefeuilles et autres. Elles et ils pourront également intégrer les différents ordres professionnels.

Au niveau des stratégies pédagogiques, elles sont diverses. L'accent est mis sur le mode participatif. Il est intéressant de voir que l'assimilation boursière est utilisée comme un moyen d'apprentissage et il y a aussi un projet de fin d'études. Au niveau des résultats attendus, les diplômées et les diplômés devront avoir acquis les connaissances théoriques et pratiques et avoir développé des habiletés pour œuvrer au sein des organisations comme spécialistes en finance et faire la gestion du roulement de fonds dans l'entreprise.

Au point 3, on présente la formation fondamentale. Elle compte 60 crédits, dont 24 crédits pour permettre aux étudiantes et aux étudiants de comprendre la nature et le fonctionnement de l'entreprise et pouvoir poursuivre leurs études dans la discipline des finances. Trente-six crédits portent sur les connaissances essentielles de la fonction finance dans les entreprises. Dans les disciplines connexes, on compte 30 crédits, dont 18 crédits dans les disciplines d'économie et 12 crédits dans les mathématiques, les statistiques, la sociologie et le droit.

À la page 10, on présente le contenu de la formation générale. Ce sont les neuf objectifs de formation générale et la manière dont le programme est censé les satisfaire. Voilà les grandes lignes de ce nouveau programme tel qu'il a été accepté au Comité des programmes.

**Ryan** : Au point 4.4, j'ai une question sur ce que l'on nomme l'interdisciplinarité ou la multidisciplinarité. En ce qui me concerne, j'ai l'impression que l'on se contente de jouer un peu sur les mots, car si, par exemple, on prenait le cas d'un Baccalauréat en littérature et qu'on lui ajoutait une notion d'interdisciplinarité et que l'on faisait un cours avec des gens en littérature canadienne, littérature anglaise ou littérature française, est-ce que l'on appellerait cela de l'interdisciplinarité? J'ai un problème avec le fait qu'il n'y a aucun cours hors administration dans une section qui s'appelle multidisciplinarité ou interdisciplinarité.

**VRER** : Je comprends le sens de l'intervention de la sénatrice Ryan. Si l'on prend la littérature canadienne, la littérature américaine et la littérature française, le point reste que c'est encore de la littérature. Je ne pense pas que l'on puisse faire cette équivalence lorsque l'on parle de comptabilité, de gestion, de management, de marketing et de systèmes d'information organisationnels. C'est différent.

**G. LeBlanc** : Le cours ADMI4999 est un projet de fin d'études. En anglais, on dit « cap stone ». Ce cours sera offert dans tous les programmes de la Faculté. Ce cours sera offert par une équipe de professeures et de professeurs de diverses disciplines. En dernière année de son cursus, l'étudiante ou l'étudiant aura à suivre un cours où il traitera diverses notions de disciplines de comptabilité, de gestion des opérations, de systèmes d'information organisationnels, de marketing, de gestion et autres. C'est le même cours qui apparaît dans tous les autres programmes de la Faculté. J'espère que l'on ne s'est pas trompé et que l'on n'a pas joué sur les mots. C'est multidisciplinaire. Il y a des cours de plusieurs disciplines et interdisciplinaires aussi lorsque l'on regarde la description d'un programme spécialisé. L'étudiante ou l'étudiant fait le point sur tout ce qu'elle ou il a vu dans son programme; elle ou il considère d'autres disciplines.

**Dako** : Je voulais tout simplement comprendre pour quelle raison les stages ont 0 crédit et dans le paragraphe, au bas de la page 16, on dit l'étudiante ou l'étudiant doit transféré du régime coopératif au programme régulier si elle ou il échoue un stage. Je ne sais pas comment on pourrait échouer s'il n'y a pas de crédit attribué.

**Recteur et vice-chancelier** : Il s'agit de stages coopératifs et, par définition, ils ne sont pas des stages crédités dans un programme. C'est la réponse. Eh oui, on pourrait échouer un stage coopératif si, effectivement, l'employeur juge que la personne n'a pas atteint les objectifs.

10.1 **Nouveau programme de Baccalauréat en administration des affaires (finance – régime coopératif)** (suite)

**G. LeBlanc** : Les stages ne sont pas crédités, mais ils sont notés « succès » ou « insuccès ». On pourrait faillir un stage si le comportement de l'étudiante ou de l'étudiant au travail n'atteint pas les objectifs. Dans ce cas, l'étudiante ou l'étudiant devra retourner au programme régulier.

**Recteur et vice-chancelier** : Puisque l'on a à traiter souvent avec des gestionnaires de portefeuilles, donc des gens qui sont des conseillers pour des placements, un des objectifs, c'est de former des gestionnaires de portefeuilles dans le programme. Je comprends que ce n'est pas le volet coopératif qui contribue uniquement à cela, mais ce qui m'a interpellé en regardant le profil du programme, c'est que l'on semble peu préoccupé par une formation autour de la capacité d'analyser les grands enjeux mondiaux. Quand on atteint des niveaux importants au niveau de la gestion de portefeuilles, il y a une gestion stratégique de portefeuilles. Les choix sont drôlement influencés par les grands événements mondiaux basés sur toutes sortes de facteurs. On ne semble pas exposer les étudiantes et les étudiants à ce volet. Cette formation m'apparaît absolument nécessaire, car très souvent la question de la prospective sur les coûts du pétrole et autres est beaucoup influencée par les grands enjeux politiques du monde.

**G. LeBlanc** : Autant que je sache, ces notions sont couvertes dans le cours de finance internationale du séminaire en finance et dans les cours au choix et les cours à option. Il y a un cours appelé ADMI3500 Thèmes choisis en gestion qui est présentement offert et qui traite de ces notions. On ne peut pas, comme vous le dites, juste traiter de la gestion de portefeuilles sans tenir compte des enjeux mondiaux.

**Chetouane** : Dans ce nouveau programme, quels sont les nouveaux cours proposés? Est-ce que l'on utilise des cours qui existent déjà ou bien avons-nous proposé de nouveaux cours? Gestion financière, Logiciel de gestion, Initiation au droit commercial sont-ils de nouveaux cours que vous avez créés? Je sais que vous avez une salle de marchés financiers. Comment arrimer cette ressource moderne à ce programme pour s'ouvrir au niveau international avec tous les enjeux qui existent?

**G. LeBlanc** : Je ne suis pas un expert en gestion financière, mais je vais tenter de répondre au meilleur de mes connaissances. Dans le cadre de ce programme, on a simplement modifié légèrement les objectifs et nous avons ajouté trois stages. En ce qui a trait à la création de cours, ce sont tous des cours existants sauf deux nouveaux cours. Ils sont ATFI4540 Produits dérivés et ATFI4550 États financiers et placement. Autant que je sache, toutes les notions de finance internationale sont traitées dans le cadre du programme dans divers cours.

Vote sur R13

unanime

ADOPTÉE

10.2 **Création du Baccalauréat ès sciences sociales - majeure en criminologie**

Voir le Document D, p. 1-99

**R : 14-SAC-110506**

Neil Boucher, appuyé par Marie-André Pelland, propose :

*« Que, sous réserve de l'obtention du financement demandé à Service correctionnel Canada de la région de l'Atlantique pour lancer le programme, le Sénat académique accepte la création du programme de Baccalauréat ès sciences sociales (majeure en criminologie) étant entendu que si aucun financement supplémentaire externe n'est reçu d'ici 2016, les postes accordés pour le programme devront être financés à même les ressources financières et humaines du budget de fonctionnement de la Faculté des arts et des sciences sociales. »*

## 10.2 Création du Baccalauréat ès sciences sociales - majeure en criminologie (suite)

**Secrétaire générale** : Vous trouverez sur vos tables un document daté du 11 avril 2011 qui présente les mises à jour des tableaux préparés à la suite de la dernière réunion du Comité conjoint de la planification. Le document sur la table est celui qui sera en annexe du procès-verbal du Sénat académique.

**VRER** : Permettez-moi de faire une mise en contexte pour celles et ceux autour de la table qui ne connaîtraient pas toutes les péripéties que ce programme a connues depuis sa genèse. Le Département de sociologie avait préparé un premier programme qui avait été jugé un peu trop théorique et pas assez pratique. Ce programme de criminologie semblait plutôt être un programme de sociologie du crime. C'est alors que la sénatrice Pelland a conçu un programme qui redressait le tir. Le programme a été présenté au Comité des programmes et acheminé au Comité conjoint de la planification. Ce dernier ne s'est pas prononcé sur le programme, car on s'est vite aperçu qu'il y avait des ressources humaines supplémentaires nécessaires et que l'Université, dans sa conjoncture, ne pouvait pas se le permettre dans son budget de fonctionnement. Ainsi, nous nous sommes, la sénatrice McKee-Allain, la sénatrice Pelland et moi-même, adressés aux instances provinciales afin de savoir si elles pouvaient financer le programme au niveau des ressources humaines. Nous avons, autour de la table, un individu qui était bel et bien au centre de toute cette activité, soit le registraire. Le Ministère nous a dit que l'idée n'était pas bête et qu'il y avait fort probablement des ressources disponibles pour lancer le programme. Le Ministère souhaitait obtenir une étude indépendante du besoin et de la faisabilité du programme.

Il y avait déjà eu des tentatives pour voir quels seraient les besoins, mais le Ministère voulait un point de vue indépendant. Avec leur aide financière, nous avons embauché un consultant. Il a fait une étude indépendante et celle-ci a été déposée. L'étude indépendante exprime encore plus la nécessité du programme que notre propre évaluation. Alors, on pensait être bel et bien sur la bonne route.

Il y a eu deux obstacles majeurs qui n'ont absolument rien à voir avec la criminologie. Il y a eu deux élections. Avant que l'on puisse donner une réponse au Ministère qui était en place sous le gouvernement Graham et aux fonctionnaires qui étaient en place, l'élection provinciale a été déclenchée. Il y a eu un nouveau gouvernement. Il y a eu un roulement du personnel au niveau du Ministère à Fredericton. On a recommencé avec le nouveau gouvernement. Le nouveau gouvernement nous a dit que, malheureusement, il n'y avait pas de fonds. Alors, nous avons retroussé nos manches de nouveau et je signale, encore une fois, le travail phénoménal des sénatrices McKee-Allain et Pelland. On a tenté notre chance auprès de Service correctionnel Canada. Nous étions optimistes. Le Service était convaincu que le besoin était là et que le programme était bon. Le programme a été présenté à de hautes instances à Ottawa et l'on était sur la veille d'entériner les choses, sauf qu'une deuxième élection a été déclenchée.

Dans ce cas-ci, c'est le même gouvernement qui a été élu. Quand est venu le temps de déposer quelque chose auprès de Service correctionnel Canada, avant le déclenchement de l'élection, il fallait que le Comité conjoint de la planification accepte le programme pour que nous puissions le présenter au Sénat académique. On a continué notre démarche. Voilà pourquoi la proposition est conditionnelle à la réception du financement de Service correctionnel Canada. Nous avons jugé bon de faire le suivi naturel et de présenter le programme au Sénat académique advenant que tous les astres s'alignent et que nous obtenions du financement externe. Si le moment se présente, nous savons que le programme est accepté au Sénat académique.

Si vous allez à la page 29, vous avez la description du programme. C'est un programme pluridisciplinaire qui porte sur l'étude du crime, la compréhension de l'analyse et l'analyse du phénomène criminel. L'étudiante ou l'étudiant pourra acquérir des compétences sur l'action connue comme étant un délit ou un crime, sur le processus de criminalisation, sur l'étude des théories portant sur la personne déviante, sur la prévention du crime et sur la victimisation.

## 10.2 Création du Baccalauréat ès sciences sociales - majeure en criminologie (suite)

Le programme pivote autour de quatre axes fondamentaux. L'axe numéro 1 porte sur les théories criminologiques. L'axe numéro 2 porte sur la criminologie appliquée et l'étude de la prévention de la criminologie. L'axe numéro 3 porte sur les institutions juridiques et pénales. Et l'axe numéro 4 porte sur des thèmes criminologiques comme minorité et criminalité, femme et criminalité, groupe et criminalité et autres. Ce qui est intéressant dans tout ceci, c'est qu'il y a un volet local dans le programme. Le programme sera orienté sur le phénomène criminel dans des communautés francophones minoritaires des Maritimes. Si vous allez à la page 32, on y présente les objectifs de ces quatre axes fondamentaux et la déclaration que le programme peut mener aux études de deuxième cycle. Si vous allez à la page 34, on y retrouve la description de la structure du programme. Le programme compte 123 crédits échelonnés sur quatre ans. Je sais que les gens se posent des questions au sujet de la reconfiguration des programmes. Il s'agit d'une question de temps. On ne pouvait aller de l'avant et reconfigurer en même temps. Quand le programme sera accepté, il sera bel et bien reconfiguré.

Le programme a deux profils. Le profil numéro 1 porte sur la criminologie appliquée et le profil numéro 2 porte sur la recherche en criminologie. J'attire votre attention aux profils qui sont présentés à la page 36. Peu importe le profil choisi, l'étudiante ou l'étudiant doit faire un stage en criminologie. La personne qui opte pour le profil numéro 1 doit nécessairement faire un deuxième stage et doit nécessairement suivre un cours qui est intitulé CRIM4010 Atelier rétroaction rédaction. L'étudiante ou l'étudiant qui choisit le profil numéro 2 doit faire un stage, mais ne fera pas le deuxième stage. Elle ou il fera trois cours qui sont décrits à la page 37, soit un cours de lecture dirigée, un cours de projet de recherche et le cours SOCI3102 Méthode de recherche II. Dans ce programme, on vise quatre clientèles : les gens du secondaire, les gens qui sont peut-être inscrits dans un autre baccalauréat, des gens qui sont dans un programme d'études au CCNB et des gens du milieu qui voudraient parfaire leur formation. Les étudiantes et les étudiants doivent satisfaire la condition d'admission B.

Aux pages 40 à 44, vous avez la liste des cours du CCNB pour lesquels on a identifié les équivalences à l'Université. L'étudiante ou l'étudiant qui aurait fait le programme de deux ans au CCNB pourrait demander des équivalences jusqu'à 30 crédits. Il y a aussi des mécanismes pour la reconnaissance des acquis et des habiletés pour des gens qui nous arrivent du milieu.

Au point 2.5, on présente les exigences des stages. Je vous en ai déjà fait part. Les stages sont de deux jours par semaine pour une durée de 15 semaines. Au point 2.6, on présente les méthodes de prestation du programme. Il y aura des cours, des conférences et des visites du milieu. Au point 3.2, on présente les résultats attendus. Le programme peut préparer les étudiantes et les étudiants aux études de deuxième cycle et peut offrir des emplois dans toute la liste des débouchés que vous voyez à la fin de la page 54. Au point 4.1, soit la répercussion sur les ressources humaines et physiques, le programme exige deux professeures ou professeurs à temps plein et cinq chargés de cours. Il y aura aussi un responsable de stage dès la deuxième année. Les bibliothèques sont adéquates pour le programme. Enfin, à la page 88, on y retrouve les tableaux qui donnent la fréquentation étudiante prévue, soit dix étudiantes ou étudiants par année pour un maximum de 40. Vous avez aussi les revenus additionnels qui sont prévus pour le programme et vous avez, à la page suivante, au tableau 3, les coûts additionnels prévus pour le programme.

**Bernier** : Dans la proposition, on dit « sous réserve de l'obtention du financement » et plus loin dans le texte, on a « étant entendu que si aucun financement supplémentaire externe n'est reçu d'ici 2016, les postes accordés pour le programme devront être financés à même les ressources financières et humaines du budget de fonctionnement ». Je ne comprends pas le sens du financement supplémentaire. Le mot « supplémentaire » veut-il dire en plus du financement demandé à Service correctionnel Canada? Quand on lit ça, cela peut vouloir dire que, au sens strict, s'il n'y a pas de financement, le programme devra être financé à même les ressources financières et humaines du budget de fonctionnement. On a l'impression qu'il y a une contradiction.

**VRER** : Au Comité conjoint de la planification, on a dit que si des ressources additionnelles s'avèrent nécessaires, elles devraient être prises à même les fonds de la Faculté ce qui occasionnerait un réaligement des ressources à la Faculté pour assurer que le programme soit offert.

## 10.2 Création du Baccalauréat ès sciences sociales - majeure en criminologie (suite)

**Recteur et vice-chancelier** : Je ne sais pas si à la lecture du libellé, on peut dégager ce sens, mais le sens de la proposition est le suivant. D'une part, on sait que les financements du type de Service correctionnel Canada ou des Langues officielles en enseignement ne sont jamais des financements qui viennent s'ajouter à la base de la subvention de l'Université pour son fonctionnement. Ce sont des financements qui ont une durée de vie. On peut parfois négocier un renouvellement de ceux-ci. C'est encore plus vrai quand le financement provient du fédéral. Donc, il faudra continuer à faire des efforts de renouvellement du financement advenant le cas où l'on n'a pas pu confirmer un financement spécifique pour cela. À ce moment-là, il faut retomber sur les ressources normales de l'Université. Il faudra prévoir le transfert de ressources à l'interne pour pouvoir satisfaire à ce nouveau besoin.

**Selouani** : J'aimerais intervenir sur le fond pour la description du programme. Je ne remets pas en cause l'expertise de tout le monde et je ne suis pas spécialiste en criminologie, mais ce que je dirais c'est que si on lit l'objectif du programme et la description des cours, il y a des choses qui se passent aujourd'hui qui sont occultées par le programme. Lorsque l'on parle de cybercriminalité, par exemple, et que l'on me dit que l'action est définie comme un délit, on voudrait que l'étudiante ou l'étudiant acquière les connaissances et les compétences sur le délit et le crime. Lorsque l'on sait tout ce qui s'est passé, par exemple, dans la fusillade de Dawson, on se rappellera que le jeune était sur Internet et sur les réseaux sociaux. C'est à partir de là qu'il a créé son délit. Il y a d'autres exemples, comme les suicides collectifs, où l'on a utilisé les technologies de l'information pour arriver à des fins criminelles. Il n'y a aucun cours qui s'intéresse à cet aspect de la criminalité qui est pourtant d'actualité. Aussi, toutes les études démontrent que l'un des fléaux mondiaux est le terrorisme. C'est le crime suprême parce qu'il nuit à une population beaucoup plus importante. Dans le programme, il y a une absence de ce côté. Nous avons besoin de ces expertises au niveau canadien, au niveau francophone et au niveau de la province. Ne nous laissons pas prendre au piège de construire de nouveaux programmes en fonction de nos compétences comme professeures et professeurs bien avancés dans leur carrière qui ont souvent les cheveux gris et qui forment des jeunes qui sont sur le terrain du 21<sup>e</sup> siècle, qui font face à des fléaux très importants et à qui nous ne donnons pas les outils nécessaires. Je ne critique pas le programme. Je le dis en général.

Je me dis qu'un jeune qui suit ce programme et qui n'a aucun outil pour faire face au délit du trafic de cartes de crédit ou autres, peut-être qu'il y a quelque chose à faire. Je suis heureux que le Comité des programmes ait pu instaurer une démarche qui consiste à faire une grande consultation au moment où le programme est créé pour pouvoir avoir un son de cloche qui sort un peu du cloisonnement que l'on peut avoir dans une faculté. On cherche une autre opinion par rapport à la création du programme. Je ne dis pas que c'est la vérité suprême, mais on pourrait peut-être dire attention, il faudrait ajouter quelque chose ici pour pouvoir faire face aux nouveaux défis.

**Pelland** : J'aimerais rassurer le sénateur Selouani que la définition de la criminalité est en constante transformation. Pour la question du terrorisme, le cours CRIM2030 Police et sécurité intérieure aborde cette question. Nous avons aussi créé des cours diversifiés. On a prévu le cours Actualité et nouvelles questions criminologiques qui va nous permettre de traiter de nouvelles questions criminologiques comme, par exemple, la cybercriminalité et la délinquance sexuelle. Cette année, on a offert un cours qui s'appelait Groupe et criminalité qui a abordé les questions du terrorisme. Le programme va s'adapter chaque année pour offrir des cours qui s'ouvrent sur la question de la criminalité actuelle. Les évaluateurs externes disent que notre cours correspond bien à ces caractéristiques. L'emphase d'un cours en criminologie doit porter sur trois questions : le système de justice pénale, l'intervention et la sécurité intérieure. Donc, toutes les questions de criminologie actuelles seront abordées dans les cours.

**Selouani** : Selon moi, il est nécessaire d'avoir des cours d'appui pour permettre de comprendre les outils et pouvoir les utiliser. Je suis convaincu que vous allez aborder ces propos parce qu'ils sont d'actualité, mais comment les aborder en termes d'outils pour que les gens soient capables de les utiliser sur le terrain. C'est un peu ça. C'est l'absence des cours avec d'autres disciplines qui m'interpellent. Ce n'est pas le contenu des cours.



## 10.2 Création du Baccalauréat ès sciences sociales - majeure en criminologie (suite)

**Chetouane** : Je suis sensible à ce que dit le sénateur Selouani. Je comprends la nature spécifique de ce cours. La criminologie, c'est une tendance. Ce sont des fléaux qui apparaissent et qui disparaissent. Je pense qu'il ne faut pas coincer le cours dans un aspect technicopratic. Un enquêteur qui enquête sur des mouvements de fond suspect, ce n'est pas nécessaire qu'il soit informaticien ou un spécialiste combattant du terrorisme sur le terrain. L'actualité varie d'une semaine à l'autre, d'une année à l'autre. Je pense qu'il faut laisser ce cours assez générique sans le coincer dans un domaine bien spécifique. Il faut donner des notions de base et sensibiliser les jeunes dans ce curriculum. Il faut les aider à identifier les ressources et les utiliser au besoin. Pas besoin d'être tous des génies, mathématiciens et autres. Il faut savoir identifier et trouver les ressources quand besoin il y a. Je pense qu'il faut aller de l'avant avant que le gouvernement ne change à nouveau.

**McKee-Allain** : Je vais en profiter pour remercier la sénatrice Marie-Andrée Pelland pour le beau travail qu'elle a fait. Je souligne que les jeunes n'ont pas les cheveux grisonnants. Cela a été un atout très important pour le Département et la Faculté de l'engagement qu'elle a mis dans ce dossier-ci. Il y a une autre dimension chez la professeure Pelland, soit le fait qu'elle soit capable de pondre un programme comme celui-ci, mais aussi d'être très à l'écoute du milieu. Je profite de cette tribune pour la remercier publiquement.

**Boudreau** : Je veux bien comprendre la condition qui est exprimée dans la proposition. Si je comprends bien, on dit que s'il n'y a pas de financement supplémentaire externe en 2016, les ressources de la Faculté devront subvenir au programme, ce qui veut dire qu'il pourrait y avoir l'équivalent de trois postes qui pourraient être pris dans d'autres programmes de la Faculté des arts et des sciences sociales. Je crois que c'est ça la condition. Il faut comprendre que, dans le contexte actuel, un certain nombre de professeures et de professeurs quittent l'Université et ne sont pas remplacés. Ceci ajoute un autre fardeau. Ce que l'on nous demande, ni plus ni moins, malgré l'excellence du programme et tous les besoins dans ce domaine, c'est d'accepter un programme pour lequel on n'a pas de ressources. On nous dit bien que, quand viendra le temps de les remplir, on les prendra dans ce qui existe déjà. On présume qu'il y en a de trop ou qu'ils ne servent pas dans ce que l'on a déjà. Je trouve que c'est une pratique risquée par rapport à l'implantation de nouveaux programmes, c'est une planification dans l'obscurité. On ne connaît pas la situation de 2016. Où allons-nous prendre ces postes-là? Cela me paraît très risqué; ça m'inquiète que l'on fonctionne comme ça. On le lance et on verra bien où l'on pourra couper après.

**Coulibaly** : Ce programme sera-t-il donné seulement au Campus de Moncton ou est-ce que vous avez envisagé que la première année puisse être donnée, par exemple, à Edmundston?

**Pelland** : Les étudiantes et les étudiants qui sont inscrits au Campus d'Edmundston et au Campus de Shippagan peuvent s'inscrire au cours d'introduction à la criminologie en salle de classe ou par téléconférence. Le cours Théories criminelles I ne sera pas offert dans les autres campus pour l'instant, mais l'étudiante ou l'étudiant qui va commencer en deuxième année pourra le prendre sans préjudice.

Vote sur R14

unanime

ADOPTÉE

## 11. **RAPPORT VO-VAN : UNE UNITÉ-RÉSEAU ET UN PLAN POUR APPUYER LE DÉVELOPPEMENT DES ÉTUDES DE CYCLES SUPÉRIEURS FRANCOPHONES AU NOUVEAU-BRUNSWICK**

Voir le Document E, p. 1-57

**Dubois** : C'est avec plaisir que j'ai accepté de présenter les grandes lignes du Rapport Vo-Van au Sénat académique. Vous vous rappellerez que, à l'automne 2009, la communauté universitaire avait été saisie du mandat de monsieur Vo-Van. Le mandat que lui avait confié le gouvernement Graham à l'époque consistait essentiellement à faire le tour de la question de la création de ce que l'on avait appelé une école francophone des études supérieures. Cette démarche était en parallèle avec la création d'une structure semblable anglophone. Monsieur Vo-Van a fait le tour des campus et des instances et le rapport a été déposé en juin 2010. En raison d'un changement de gouvernement survenu à l'automne 2010, le rapport n'a pas eu beaucoup de résonance.

11. **RAPPORT VO-VAN : UNE UNITÉ-RÉSEAU ET UN PLAN POUR APPUYER LE DÉVELOPPEMENT DES ÉTUDES DE CYCLES SUPÉRIEURS FRANCOPHONES AU NOUVEAU-BRUNSWICK** (suite)

Le but de cette brève présentation est d'amorcer une discussion sur le rapport et de mettre en circulation certaines idées. Nous voulons mettre la communauté universitaire au courant de l'avancement de ce dossier et de son contenu et de fournir certains éléments de réflexion sur l'évolution de la FESR. Je crois qu'il est important de signaler que c'est un rapport du gouvernement. Il s'agit d'un rapport commandé par le gouvernement. Ce n'est pas un rapport de l'Université de Moncton. Toutefois, ceci n'empêche pas l'Université de s'approprier de certaines recommandations si elle juge bon de le faire bien que nous n'ayons pas, en ce moment, un mécanisme pour effectuer cette appropriation.

En 2007, le gouvernement avait lancé une vaste étude sur l'éducation postsecondaire. Cette étude a donné lieu au rapport L'Écuyer-Miner qui lui, à son tour, avait suscité diverses réactions. Ce rapport a été suivi du plan d'action intitulé « Être inspiré. Être prêt. Être meilleur. Le Plan d'action pour transformer l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick ». Ce qui nous intéresse le plus, ce sont deux recommandations, soit une augmentation substantielle des inscriptions aux cycles supérieurs dans toutes les universités du Nouveau-Brunswick et l'établissement de deux écoles d'études supérieures, l'une francophone, l'autre anglophone. Ces recommandations ont donné lieu à deux commandes du gouvernement. La première porte sur la création d'une école francophone et a été menée par monsieur Vo-Van. La deuxième porte sur la création d'une école anglophone et a été menée par la professeure Gwendolyn Davies qui était anciennement de UNB. En parallèle à cela, il y a eu une autre étude portant sur la recherche au Nouveau-Brunswick. Celle-là ramasse beaucoup de poussière. Une différence fondamentale entre le rapport Vo-Van et le rapport Davies, c'est que l'on savait fort bien que l'école francophone existait déjà. C'était la Faculté des études supérieures et de la recherche. Du côté anglophone, ils ont un travail de concertation à faire entre les quatre universités publiques de la province. L'envol donné à cette réforme s'est essentiellement essoufflé avec l'avènement du gouvernement Alward même si le Conseil des études supérieures continue d'exister et que nous n'avons pas été convoqués depuis le 15 novembre dernier. Comme je l'indique dans la diapositive, même s'il y a certaines mesures d'appui financier aux universités qui ont été également reconduites, il y a un budget qui est donné à la Faculté des études supérieures et de la recherche pour octroyer des bourses.

À la réunion du 15 novembre, un mandat a été confié par le gouvernement Alward aux cinq doyennes et doyens des études supérieures du Nouveau-Brunswick. Le travail de ce sous-comité n'a pas encore été acheminé au gouvernement, mais l'essentiel est terminé. Je vais y faire allusion tout à l'heure. Le rapport Vo-Van s'intitule « Une unité-réseau et un plan d'action pour appuyer le développement des études de cycles supérieurs francophones au Nouveau-Brunswick ». Vous l'avez reçu dans votre trousse. Ce rapport contient 36 recommandations. Je ne vais pas passer les 36 recommandations, dont un certain nombre touche l'opération quotidienne de la FESR. J'ai organisé les recommandations autour de trois axes principaux que vous avez à l'écran. Il y a les recommandations qui touchent la structure de la FESR, les recommandations qui touchent le fonctionnement et l'appui aux études supérieures et, dans le dernier regroupement, il y a des recommandations qui touchent l'appui à la recherche. Je crois que, après plusieurs lectures de ce rapport, on peut en dégager des buts. Je crois que monsieur Vo-Van vise l'inclusion plus intense des trois campus dans les études supérieures, la mobilité accrue du corps professoral et des étudiantes et des étudiants, le développement des études supérieures et une optimisation des ressources existantes. Sur le plan de la structure, il y a un certain nombre de recommandations plutôt symboliques, mais il y en a d'autres qui visent de manière plus précise l'inclusion formelle des trois campus dans le fonctionnement de la FESR. Il y a la nomination des doyennes ou des doyens des Études du Campus de Shippagan et du Campus d'Edmundston au Conseil de la FESR, la création d'un nouveau décanat aux affaires interinstitutionnelles et intercampus pour favoriser davantage les liens, les collaborations, les partenariats et finalement la création ou la transformation de CES en CES réseau à l'image des UARD que nous connaissons déjà depuis un certain temps et qui fonctionnent.

À ce moment-ci, je vais faire une petite incursion vers les recommandations que les doyennes et les doyens des études supérieures du Nouveau-Brunswick s'approprient à faire auprès du gouvernement. C'est un peu difficile à ce stade-ci de savoir qui est notre interlocuteur. On a été formé en comité par le Ministère, mais on ne sait pas à qui donner

11. **RAPPORT VO-VAN : UNE UNITÉ-RÉSEAU ET UN PLAN POUR APPUYER LE DÉVELOPPEMENT DES ÉTUDES DE CYCLES SUPÉRIEURS FRANCOPHONES AU NOUVEAU-BRUNSWICK** (suite)

notre rapport. Les doyennes et les doyens des études supérieures se sont rencontrés à plusieurs reprises et dans l'esprit des rapports Vo-Van et Davies, nous voulons proposer la fondation d'un Consortium des études supérieures du Nouveau-Brunswick qui serait formé des assemblées des études supérieures des cinq universités. La UNBSJ a quand même une structure assez indépendante de la UNB. Les membres du Consortium des études supérieures du Nouveau-Brunswick seraient dûment nommés dans les cinq universités. Il y aurait certainement des problèmes sur le plan de la langue de travail et la langue des rapports, mais c'est envisagé comme un espace où l'on pourrait donner une certaine valeur ajoutée à nos structures existantes dans chacune de nos universités. On pourrait favoriser la mobilité du corps professoral pour ainsi faciliter l'encadrement des études supérieures dans une université par un membre qui est à l'extérieur de l'Université, soit par le biais d'une codirection ou d'une participation quelconque. Ce Consortium des études supérieures provinciales sera fait dans le respect de l'autonomie des universités partenaires. Il permettrait également de consolider notre force de frappe en tant qu'Université surtout au niveau du financement des étudiantes et des étudiants, l'attrait de la clientèle internationale, la mobilité et même des programmes conjoints entre les universités. Ce sont des recommandations que nous peaufinons, mais le rapport n'est pas tout à fait terminé.

Je reviens au rapport Vo-Van et je reviens à la deuxième catégorie, soit le fondement et l'appui aux études supérieures. J'ai dégagé trois recommandations principales du rapport Vo-Van. La première chose, c'est la révision de la Politique d'affectation aux études supérieures afin de faciliter la nomination de nos collègues de tous les campus et de nos partenaires, soit le Centre de formation médicale et l'Institut de recherche sur le cancer. Le deuxième point qui est très intéressant et qui est sans doute nécessaire si l'on se met dans une optique de développement des études supérieures, c'est d'analyser la capacité d'accueil de nos programmes. Et finalement, dans le cas où l'on facilite la direction des études supérieures entre les trois campus, il va falloir examiner comment on peut permettre cet encadrement et, compte tenu du fait que nous avons trois conventions collectives différentes, compte tenu du fait aussi que les étudiantes et les étudiants payent des droits de scolarité aux divers campus, il faudra examiner ces formules. Le dernier regroupement de recommandations sont celles qui touchent l'appui à la recherche. Dans un premier temps, on recommande l'élargissement du mandat du Bureau de soutien à l'innovation qui relève à l'heure actuelle de la FESR et qui ne touche pas les sciences sociales et les sciences humaines pour l'instant. C'est à voir si la vocation de ce Bureau peut englober les sciences sociales et les sciences humaines. Finalement, il recommande non seulement un appui symbolique accru, mais surtout un appui financier accru à la recherche sur le Campus. J'aimerais conclure que, parallèlement à cet effort, les universités ont travaillé ensemble au sein du Conseil. Elles ont mis au point et élaboré des rapports de travail qui sont assez intéressants et un des résultats est un effort de la part des universités pour présenter un projet à l'APECA qui chercherait à créer un fonds de bourses pour des étudiantes et des étudiants internationaux. Nous avons notre place dans ce projet. Je pense que c'est le genre d'effort commun que l'on pourrait mettre à contribution.

**Selouani** : J'ai une première question par rapport à la recommandation traitant la création du programme de Doctorat ès sciences appliquées. Je sais qu'il y a quelque chose qui se fait au niveau de la FESR par rapport à ce dossier. Qu'en est-il? Est-ce que cela va se concrétiser? D'autant plus que l'on sait que les grands conseils nous pénalisent fortement par rapport à certaines disciplines au niveau de l'Université de Moncton, comme l'information et le génie. Nous n'avons pas la possibilité de former des étudiantes et des étudiants de troisième cycle et donc, quand nous voulons obtenir des subventions des grands conseils, ce sont des miettes. Ma deuxième question est par rapport à l'application du rapport. Quel est le plan de l'Université ou de la FESR pour la mise en place de ces recommandations?

**Dubois** : Par rapport à la première question, on vise la création de deux programmes. Le Ph. D. ès sciences appliquées est dans la machine. Nous avons eu des réunions par rapport à la conception de ce programme et je prévois qu'il sera probablement soumis aux instances à l'automne. Il y a aussi la création d'un programme de maîtrise en études acadiennes. Ce printemps, il y a eu un comité intercampus et interfacultaire qui a été créé pour se pencher sur la faisabilité de ce programme. Au sujet de la deuxième question, il

11. **RAPPORT VO-VAN : UNE UNITÉ-RÉSEAU ET UN PLAN POUR APPUYER LE DÉVELOPPEMENT DES ÉTUDES DE CYCLES SUPÉRIEURS FRANCOPHONES AU NOUVEAU-BRUNSWICK** (suite)

s'agit d'un rapport du gouvernement. Ce n'est pas un rapport qui a été commandé par l'Université. Aucun mécanisme n'est prévu pour l'adoption, la mise en œuvre, la modification et l'amendement des recommandations. Disons que nous sommes dans l'incertitude par rapport au suivi que veut donner le gouvernement à ces rapports.

**Recteur et vice-chancelier** : En ce moment, à moins que l'on voie un mouvement prochainement de la part du gouvernement, je regarde ce rapport avec un œil opportuniste. C'est un cri d'alarme en quelque sorte pour le développement de la recherche et des cycles supérieurs au Nouveau-Brunswick par le truchement de bourses pour les étudiantes et les étudiants de cycles supérieurs. Il y a peut-être des suggestions dont on voudra tenir compte dans nos structures de gouvernance, dans le fonctionnement des cycles supérieurs et de la recherche, et ce sera à nous d'y voir. Je pense que le volet qui expose le besoin d'une intervention plus importante de l'État pour aider les universités à développer des cycles supérieurs à la recherche présente des éléments que nous devons nous approprier tout de suite pour pouvoir bâtir des dossiers pertinents afin de cheminer avec le gouvernement dans ce sens-là. Je pense que le point de départ de cet exercice était en parallèle avec la réalité et les besoins de l'Université de Moncton. Je dirais que c'est une ambition de UNB de se voir confirmer le rôle de l'Université des cycles supérieurs au Nouveau-Brunswick et d'avoir une structure d'accommodement pour les professeures et les professeurs d'autres universités de participer aux grands programmes de cycles supérieurs de UNB. Je crois que ceci a créé de la friction auprès de certaines universités et, s'il y a eu un certain ralentissement récemment, je crois que c'est dû à cela. Je crois qu'il faut saisir des éléments qui sont intéressants pour nous et montrer que, nous-mêmes, on s'en est servi aux fins des objectifs de notre propre institution.

**Boudreau** : Il y a une affirmation que je me dois de corriger parce qu'elle nous concerne et pourrait avoir des conséquences assez importantes. À la page 28, on dit que certains programmes ont atteint, malgré l'ajout de ressources, leur capacité maximale. On donne l'exemple des études littéraires et des sciences du langage. Je ne sais pas comment nous avons tiré cette conclusion. Nous avons rempli un sondage en 2009 qui était extrêmement ambigu et lacunaire. C'était fait rapidement et l'on ne comprenait pas le sens des questions. On nous a dit de le remplir du mieux que l'on pouvait. Je ne sais pas si c'est à partir de ce sondage que l'on a tiré cette conclusion, mais ce n'est certainement pas la réalité. Si l'on nous donne des bourses d'entrée de 80 000 \$ pour les étudiantes et les étudiants au doctorat, comme dans d'autres universités, je vous garantis que l'on aura plus d'étudiantes et d'étudiants. Ce n'est pas vrai de dire que l'on a atteint notre capacité maximale malgré l'ajout de ressources. Ça, c'est un point.

L'autre point, je trouve que ce rapport est extrêmement intéressant. Beaucoup de choses existent déjà. Dans certains cas, on veut ajouter d'autres administrateurs. Je ne sais pas si c'est la solution. Il ne faut jamais oublier que plus on ajoute dans l'administration, c'est du temps que l'on enlève à la recherche. Je pense que tout le monde est unanime sur le besoin d'utiliser au maximum toutes nos ressources des trois campus, nous sommes d'accord sur ce point. Je pense qu'il y a un facteur que l'on n'examine jamais quand on propose des affaires à l'Université. Il s'agit du poids bureaucratique des réformes. J'aimerais que l'on accorde de l'importance à cela pour voir comment on peut le faire sans que cela enlève des résultats positifs de donner un intérêt à la recherche. C'est ma préoccupation. C'est ce que l'on vit dans les départements. Tout le monde est d'accord avec ça. Essayons de trouver un moyen de le faire. Donnons-nous des moyens. On parle de moyens qui manquent, les moyens de communication entre les campus qui manquent. Tout ça, ce sont des sous. Je trouve qu'une des limites de l'impact de ce rapport, c'est que l'on imagine un monde idéal où tout d'un coup, tout le monde a de l'argent plein les poches. Le gouvernement a plein d'argent. L'Université a plein d'argent. La FESR a plein d'argent et on la distribue à tout le monde. Bien sûr, si l'on se met dans un contexte comme celui-là, on résout tous les problèmes. On sait très bien que, dans le contexte actuel, cela n'arrivera pas. Je pense qu'il faut être plus réaliste. Il faut voir que cela va prendre plus de temps parce que les sommes impliquées là, ce n'est pas demain qu'on va les avoir.

11. **RAPPORT VO-VAN : UNE UNITÉ-RÉSEAU ET UN PLAN POUR APPUYER LE DÉVELOPPEMENT DES ÉTUDES DE CYCLES SUPÉRIEURS FRANCOPHONES AU NOUVEAU-BRUNSWICK** (suite)

**E. Robichaud** : Je partage certaines des préoccupations qui sont soulevées. Toutefois, je pense qu'il y a un fond intéressant dans le rapport Vo-Van. Pour celles et ceux qui me connaissent un peu, la question de la participation des campus aux études supérieures est quelque chose que j'ai toujours soulevée. Je pense qu'il y a beaucoup de choses que l'on peut faire qui n'entraînent pas de coûts. Je ne voudrais surtout pas que, parce qu'il y a certaines contraintes, comme des moyens financiers, qu'on le mette sur une tablette. Je pense que l'on doit saisir cette opportunité. Aujourd'hui, nous avons des recommandations qui ont été mises de l'avant par quelqu'un qui a regardé tout ceci et qui connaît bien l'Université. Il pense qu'il y a des choses qui peuvent être faites pour optimiser l'utilisation. Il y a des ressources physiques très intéressantes dans les campus qui pourraient aider à appuyer la recherche du côté francophone au Nouveau-Brunswick. J'espère que l'on va essayer de faire bouger certains de ces éléments rapidement pour tirer profit de toutes les expertises que l'on a. Je souhaite voir des actions assez rapidement dans la prochaine année pour aller de l'avant sur certains de ces points.

**Dako** : Je voulais également appuyer le fait que ce rapport est très important. J'aimerais connaître la prochaine étape. Étant donné que c'est un rapport du gouvernement, on dirait qu'il n'y a pas de cheminement immédiat. On attend que le gouvernement bouge par rapport à ce rapport pour nous donner des outils. Toutefois, je crois que l'on a des outils ici. Est-ce qu'il y aura la formation d'un comité pour identifier les éléments pertinents de ce document? Est-ce que l'on attend que le gouvernement prenne la décision pour dire, voilà les aspects, vous avez maintenant le financement. Il y a quand même quelques questions que l'on trouve dans ce document, mais on ne peut pas entrer dans les détails en termes d'applicabilité. Quelles sont les prochaines étapes?

**Dubois** : Il y a certaines choses sur lesquelles la FESR a déjà agi. Sur l'analyse de la capacité d'accueil, je sais qu'il y a eu un sondage sur ceci en 2009. J'ai l'intention de refaire cette analyse avec l'aide d'une stagiaire. Le site Web a été complètement refondu. Il contient de nouveaux éléments et est plus convivial. Il sera lancé dès septembre. Il a été repensé comme un outil de recrutement. Je pense que le Conseil de la FESR devra se pencher sur la création ou l'intérêt que représente le CES réseau. Certaines choses sont déjà dans la machine. On va continuer le travail une fois que j'aurai une équipe complète, ce qui s'en vient.

**Selouani** : Pour faire suite à ce que vient de dire la sénatrice Dubois, il y a des recommandations qui sont intéressantes comme l'accès au Comité d'études supérieures des facultés pour pouvoir encadrer des étudiantes et des étudiants. C'est encore difficile pour les campus. Il y a certaines recommandations qui ne semblent peut-être pas d'intérêt parce que ce n'est pas au niveau de Moncton, mais par exemple le fait d'avoir sur le site Web tous les dossiers des étudiantes et des étudiants seraient intéressants. Nous avons d'énormes difficultés à connaître les étudiantes et les étudiants qui postulent pour des études supérieures. Les gens des campus ne sont pas au courant de ces profils. Les étudiantes et les étudiants sont pris au niveau de Moncton, mais au niveau de Shippagan, on n'en a pas ou l'on a le dernier qui reste et que tout le monde ne veut pas. Ce sont des recommandations sérieuses. Le site Web avec de l'information n'est pas juste une question de convivialité, mais surtout d'information. On pourrait parler, par exemple, des cours des étudiantes et des étudiants, des sujets proposés par les professeures et les professeurs, les laboratoires et autres. Pour revenir à la suggestion de mon collègue, est-ce que le Sénat académique peut, à partir de ce rapport, retenir immédiatement certaines recommandations sans qu'il y ait d'implications majeures dans la structure de la FESR et les appliquer le plus vite possible. Est-il possible de former un comité ou de faire une recommandation dans ce sens?

**Recteur et vice-chancelier** : Je pense que le débat tourne autour du comment. Comment fait-on les ajustements souhaités à l'interne pour avoir une meilleure cohésion? Je crois que la question est bonne. Est-ce que vous le faites à l'aide d'un comité *ad hoc*? Est-ce que vous le faites à travers le Conseil de la Faculté? Je n'ai pas une idée précise là-dessus.

11. **RAPPORT VO-VAN : UNE UNITÉ-RÉSEAU ET UN PLAN POUR APPUYER LE DÉVELOPPEMENT DES ÉTUDES DE CYCLES SUPÉRIEURS FRANCOPHONES AU NOUVEAU-BRUNSWICK** (suite)

J'aimerais revenir au deuxième volet. Je crois que l'on va regarder ceci de près. Je crois qu'il faut développer un discours convaincant au sujet du développement des cycles supérieurs. Je crois qu'il faut être stratégique. On ne peut pas être tous azimuts. Il faut décider quelles sont les deux ou trois mesures pour les prochains cinq à sept ans. Quelles mesures sont essentielles si l'on veut amorcer un mouvement important? Je vous rappellerai que, en dépit des contraintes budgétaires du dernier budget provincial et à la suite du plan d'action du gouvernement, il y a une enveloppe de 6 M\$ par année qui a été réservée pour des initiatives spécifiques. Cette année, on a même 1,5 M\$ additionnel, on parle de 7,5 M\$. L'Université de Moncton a environ un tiers de ce que représente cette enveloppe. Qu'est-ce que l'on fait depuis deux ou trois ans? Nous avons les programmes de réussite et d'accessibilité à l'Université; nous avons des projets pour l'internationalisation de l'Université; nous avons des fonds pour la recherche. Je crois que, d'ici quelques années, les priorités peuvent aussi évoluer. Si l'on a bien articulé les objectifs que l'on veut poursuivre et les résultats anticipés, j'imagine que l'on pourrait avoir accès à une partie de ces ressources pour commencer à bâtir. Je ne sais pas quelles sont les grandes priorités. Est-ce un grand système de bourses pour attirer des étudiantes et des étudiants dans nos cycles supérieurs? Est-ce que c'est un programme de subventions pour l'infrastructure? Est-ce de l'argent en contrepartie pour obtenir des fonds de la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI)? Je crois que, si l'on peut identifier deux ou trois grandes catégories comme priorités, l'on pourra se concerter avec les autres universités et parler d'une voix commune. J'imagine que l'on pourrait même commencer à avoir accès à des ressources complémentaires. Le Fonds d'innovation du Nouveau-Brunswick doit être repensé. Je pense que tout le monde cherche, par rapport à ceci, où l'on s'en va. Il y a eu des ressources qui ont été mises et, honnêtement, je crois que les universités, de par leur capacité de rationaliser et d'articuler, sont capables d'aller au gouvernement et de prononcer un discours convaincant quand nous avons des résultats anticipés rattachés à un plan. J'encouragerais beaucoup ce volet. Je ne voudrais pas que l'on garde juste le volet interne plutôt bureaucratique des études supérieures, mais aussi avoir un plan ambitieux, plus opportuniste et entrepreneurial, qui nous permettrait d'avoir un dialogue sérieux avec le gouvernement.

**Chetouane** : L'élaboration du rapport a nécessité des rencontres au Campus de Shippagan, au Campus d'Edmundston et au Campus de Moncton. Vingt-six intervenantes et intervenants libres ont envoyé leurs commentaires. Nous avons produit 36 recommandations. Ma question est la suivante : parmi ces 36 recommandations, est-ce qu'il y en a qui sont déjà en place? Et si oui, lesquelles?

**Dubois** : Il s'agit de la première diffusion du rapport. C'est une décision de l'Équipe de direction de lui donner cette diffusion pour que l'on puisse se l'approprier. À partir de ce moment, il faut trouver des mécanismes pour nous permettre de mettre en œuvre, dans un ordre de priorités, selon nos capacités et nos moyens, les recommandations choisies.

**Chetouane** : Aucune recommandation n'a été mise en place.

**Dubois** : Il y a la mise à jour du site Web. Il y a des choses qui n'ont pas été faites comme la nomination des doyennes et des doyens des Études au Conseil. Ceci va exiger un processus si l'on retient cette recommandation.

**Richard** : J'aimerais appuyer les propos des sénateurs Selouani et Robichaud par rapport à l'idée de décloisonner et de partager les ressources entre les campus. On le fait déjà à certains niveaux au premier cycle, mais cela peut exister aux cycles supérieurs également. C'est une opportunité pour tenter de rejoindre la recommandation 8 au niveau de la viabilité des programmes. Celle-ci parle du partage des expertises et fait référence à cela. Au niveau de nos programmes en éducation, on pourrait bénéficier d'un partage au niveau de l'encadrement. Dans nos programmes, on a beaucoup d'étudiantes et d'étudiants à temps partiel. On pourrait certainement des expertises dans les campus de Shippagan et d'Edmundston. J'imagine que c'est la même situation pour d'autres programmes.

11. **RAPPORT VO-VAN : UNE UNITÉ-RÉSEAU ET UN PLAN POUR APPUYER LE DÉVELOPPEMENT DES ÉTUDES DE CYCLES SUPÉRIEURS FRANCOPHONES AU NOUVEAU-BRUNSWICK (suite)**

**Lakhal** : Parmi les 36 recommandations, il y en a six que j'ai vues qui touchent le gouvernement. Qui va faire le suivi auprès du gouvernement pour mettre ces recommandations en place? Certaines recommandations sont très intéressantes. Elles ont été faites à la suite des rencontres que nous avons eues avec monsieur Vo-Van. Par exemple, la recommandation 35 prévoit la création d'un fonds unique de soutien à la recherche avec trois volets. Ceci est très important parce que nous avons insisté, après discussion, sur le fait qu'il fallait avoir des volets distincts pour chacune des disciplines afin d'assurer un développement naturel des disciplines et ceci dépend du degré d'agressivité et de développement de chaque discipline. On ne peut pas les mettre dans le même sac. Comme des animaux dans la forêt, si vous voulez développer une espèce qui est en voie d'extinction, il faut les séparer des autres. C'est la même chose. Nous avons insisté sur la question des volets différents afin d'être en mesure de nous comparer aux autres provinces. Si l'on prend le programme de la santé, il y en a un au niveau des sciences et un au niveau des sciences humaines. Lorsque nous faisons la concurrence, nous la faisons avec quelle province? C'est 90 % du temps avec le Québec. Il faut regarder ce qui se fait là-bas et essayer de faire la même chose ici. La recommandation 35 n'est pas là par hasard. Elle fait suite à nos discussions. Il faut que quelqu'un de notre Université fasse ces recommandations auprès du gouvernement.

Dîner de 12 h 30 à 13 h 20.

12. **RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION DES GRADES HONORIFIQUES**

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

13. **NOMINATIONS**

Voir le Document F, p. 1-8

**R : 15-SAC-110506**

Mises en candidature :

Martin-Michel Bezeau propose :

*« Que **Justin Guitard** soit élu membre du Bureau de direction du Sénat académique;*

*que **Pierre-Henri Marquis** soit élu membre du Comité conjoint de la planification;*

*que **Dominique Babineau** et **Pierre-Henri Marquis** soient élus membres du Comité d'appel du Sénat académique;*

*que **Martin-Michel Bezeau** et **Justin Guitard** soient élus membres suppléants du Comité d'appel du Sénat académique;*

*que **Martin-Michel Bezeau** et **Pierre-Henri Marquis** soient élus membres du Comité d'attestation d'études;*

*que **Justin Guitard** et **Dominique Babineau** soient élus membres suppléants du Comité d'attestation d'études;*

*que **Justin Guitard** soit élu membre du Comité de sélection des grades honorifiques;*

*que **Dominique Babineau** et **Martin-Michel Bezeau** soient élus membres du Comité des programmes. »*

### 13. NOMINATIONS (suite)

Le président d'assemblée déclare élues les personnes suivantes :

***Justin Guitard** est élu membre du Bureau de direction du Sénat académique;*

***Pierre-Henri Marquis** est élu membre du Comité conjoint de la planification;*

***Dominique Babineau et Pierre-Henri Marquis** sont élus membres du Comité d'appel du Sénat académique;*

***Martin-Michel Bezeau et Justin Guitard** sont élus membres suppléants du Comité d'appel du Sénat académique;*

***Martin-Michel Bezeau et Pierre-Henri Marquis** sont élus membres du Comité d'attestation d'études;*

***Justin Guitard et Dominique Babineau** sont élus membres suppléants du Comité d'attestation d'études;*

***Justin Guitard** est élu membre du Comité de sélection des grades honorifiques;*

***Dominique Babineau et Martin-Michel Bezeau** sont élus membres du Comité des programmes.*

### 14. COMPTE RENDU DU COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE AU NOUVEAU-BRUNSWICK

**Note de la secrétaire générale** : L'enregistrement du début de la question 14 n'a pas fonctionné correctement. En conséquence, la transcription n'est pas disponible. Nous présentons les grandes lignes des propos du recteur et vice-chancelier.

Le recteur et vice-chancelier explique qu'il y avait quatre questions à l'ordre du jour de la dernière réunion du Comité consultatif sur l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick. Ces questions ont porté sur 1) le potentiel d'accueil des étudiantes et des étudiants autochtones; 2) le budget provincial du 22 mars 2011; 3) l'entente entre les quatre universités publiques du Nouveau-Brunswick; 4) la plateforme électorale.

Le recteur et vice-chancelier indique aussi qu'il a avisé le Conseil que le rapport Vo-Van serait à l'ordre du jour du Sénat académique.

Au sujet de l'accueil des étudiantes et des étudiants autochtones, le recteur et vice-chancelier explique que des initiatives seront prises au Campus d'Edmundston pour faire avancer ce dossier.

(Reprise de l'enregistrement)

**Recteur et vice-chancelier** : Au sujet du budget provincial, comme vous le savez, il y a eu une ouverture pour le dégel des droits de scolarité. Compte tenu du contexte budgétaire, nous avons augmenté de 4 % les droits de scolarité, soit un montant de 197 \$, ce qui est en dessous du 200 \$ permis. Il était plus intéressant pour nous de l'exprimer en montant absolu plutôt qu'en pourcentage. S'il était exprimé en pourcentage, disons 4 %, pour nous, ceci veut dire 200 \$, mais 4 % pour Mount Allison, cela veut dire 300 \$. Le fait de l'exprimer en montant absolu empêche les écarts de se creuser entre les diverses universités. Nous avons indiqué que s'il devait établir des règles concernant les limites possibles, il fallait mieux l'exprimer en termes absolus. De plus, nous avons discuté du financement spécial pour le Plan d'action de l'enseignement postsecondaire. Il s'agit de l'enveloppe ponctuelle de 6 M\$ qui avait été approuvée les deux dernières années. On nous a informés que ceci avait été confirmé pour l'année prochaine. En ce sens, c'était un peu à la base des crédits du Ministère. Les universités doivent déposer des projets avant la fin mai. Essentiellement, les projets de l'Université vont dans le même sens que ceux de l'an dernier, particulièrement dans le domaine des programmes de réussite, de l'accessibilité, de l'internationalisation et de la recherche. La proposition est prête et, d'ailleurs, je pense qu'elle a été déposée au Ministère.



**14. COMPTE RENDU DU COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE AU NOUVEAU-BRUNSWICK (suite)**

Finalement, je vous avais indiqué que lors de la campagne électorale du premier ministre Alward, dans sa plateforme électorale, il avait dit que son intention serait de négocier une entente pluriannuelle avec les universités pour le financement. Au mois de janvier, compte tenu du court laps de temps entre l'élection et le budget, il nous a dit que ce n'était pas réaliste de finaliser une entente pour le budget 2011-2012. Toutefois, dans le budget provincial de cette année, on réitère l'intention de procéder à la négociation d'une entente pluriannuelle. On parle d'une entente de quatre ans pour le financement des universités et des collèges. Nous avons eu une discussion sur le processus et le calendrier. La date butoir est sûrement vers la fin novembre. De plus, il y a toute la question de la consultation et de la participation plus large. Un certain nombre d'hypothèses ont été posées, mais il n'y a pas encore de décision finale sur le processus. La prochaine réunion aura lieu le 16 juin. Enfin, j'ai informé le Ministère que l'intention de l'Université était de déposer le rapport Vo-Van à la réunion du Sénat académique. Ils ont dit que c'était une bonne idée que les universités commencent à s'approprier ce rapport. C'est une indication qui va dans le sens de ce que la sénatrice Dubois a dit. On a l'impression que le Ministère ne se sent pas tout à fait outillé pour prendre le leadership de ce rapport, mais que les universités peuvent extraire de ces rapports ce qui semble être le mieux pour eux.

**15. SUIVI DE LA RÉUNION DU CONSEIL DES GOUVERNEURS CGV-110416**

**Recteur et vice-chancelier :** Le procès-verbal du Conseil des gouverneurs a été circulé. S'il y a des questions ou des commentaires, je tenterai de répondre aux questions et de recevoir les commentaires.

**15.1 (18.3) Vice-rectrice aux affaires étudiantes et internationales**

**Ryan :** Je pense que la plupart des sénatrices et des sénateurs sont au courant de l'article qui a été publié hier dans le journal *L'Étoile*. J'aimerais que le recteur et vice-chancelier nous informe de sa vision des choses au sujet du point 18.3, soit la nomination au vice-rectorat des affaires étudiantes et internationales. J'aimerais avoir des explications sur la suite, car il y a beaucoup de choses qui ont été écrites dans l'article. Aussi, j'ai entendu dire qu'il y avait eu une émission radiophonique sur le sujet, donc j'aimerais avoir des explications.

**Recteur et vice-chancelier :** Je commencerai par dire que la prérogative des nominations aux postes de rectrice, de recteur, de vice-rectrice ou de vice-recteur appartient au Conseil des gouverneurs comme le stipule la *Loi sur l'Université de Moncton*. Le Conseil des gouverneurs a procédé à cette nomination lors de sa réunion du 16 avril dernier. Essentiellement, vous savez qu'il y a eu trois candidatures qui ont été invitées au processus de la consultation. Cela n'est plus du domaine du devoir de retenue en termes de confidentialité par rapport à un processus de dotation. À la suite de cette consultation, le Comité consultatif de sélection a recommandé une candidature et c'était une recommandation fortement majoritaire. Ce rapport a été soumis au Conseil des gouverneurs avec les explications autour des motivations qui avaient conduit le Comité à recommander cette candidature. Par ailleurs, vous savez que ce poste était ciblé en vertu de la *Politique d'équité en matière d'emploi*. Lorsqu'il s'agit d'une situation comme celle-là, le rapport du Comité consultatif de sélection doit être acheminé au Comité d'équité conformément à la *Politique d'équité en matière d'emploi* ce qui a été fait. Le Comité d'équité en matière d'emploi doit recevoir la recommandation du Comité consultatif de sélection et cette recommandation a été acheminée au Comité avec le CV de la personne recommandée et le CV de la personne ciblée, ce qui est conforme aux deux politiques qui nous interpellent ici. À la suite de la réception de cette documentation et du rapport qui avait été produit pour le Comité d'équité, celui-ci a statué que la candidature recommandée n'était pas clairement plus qualifiée que la candidature du groupe ciblé. C'est ça le test qui est élaboré dans la *Politique d'équité en matière d'emploi*.

Ces deux rapports ont été soumis au Conseil des gouverneurs lors de la réunion puisque les deux politiques sont issues du Conseil des gouverneurs. Elles ont, je pense, une raison d'être. Le Conseil des gouverneurs a pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif de sélection et des observations du Comité d'équité. Lorsqu'il a reçu l'information concernant ces deux rapports, le Conseil des gouverneurs a délibéré et il a

15.1 **(18.3) Vice-rectrice aux affaires étudiantes et internationales** (suite)

pris une décision. La décision, vous la connaissez. C'est la nomination de la professeure Marie-Linda Lord au poste de vice-rectrice aux affaires étudiantes et internationales. Ce qui est malheureux dans ce dossier, c'est qu'il y a eu toutes sortes d'interprétations par rapport à ceci comme s'il y avait des candidatures qui n'avaient pas été soumises au Conseil des gouverneurs. Je défendrai la procédure qui a été suivie, car elle est conforme aux deux politiques. Le Comité consultatif de sélection doit faire sa ou ses recommandations au Conseil des gouverneurs. Le Comité consultatif de sélection a fait une recommandation au Conseil des gouverneurs et c'est cette recommandation qui a été soumise pour analyse au Comité d'équité conformément à la *Politique d'équité en matière d'emploi*. C'est vrai que le Comité d'équité a été demandé de regarder et de comparer deux candidatures, soit la candidature de la personne recommandée par le Comité consultatif de sélection et la candidature de la personne du groupe ciblé. Ce sont les deux candidatures qui ont été débattues au Comité d'équité en matière d'emploi et ce sont les deux candidatures qui ont fait l'objet d'un échange plus à fond au Conseil des gouverneurs. Au Conseil des gouverneurs, on a rappelé la procédure de consultation qui avait eu lieu et qu'il y avait eu trois candidatures. C'était de notoriété publique. Je dois vous dire aussi que le Conseil des gouverneurs et le président du Conseil des gouverneurs a appelé trois fois les membres du Conseil des gouverneurs à savoir s'il y avait d'autres nominations pour le poste en question. Par la suite, le Conseil des gouverneurs a voté conformément à la Loi. C'est madame Marie-Linda Lord qui a été nommée avec au moins deux tiers des votes des membres du Conseil des gouverneurs.

Je trouve que c'est une situation délicate et il faut faire attention sur la façon qu'on l'exprime sur la place publique. Je pense qu'il faut garder un décorum qui est respectueux des personnes qui choisissent d'être candidates ou candidats dans des postes à l'Université de Moncton. Il est malheureux qu'il y ait des gens qui continuent à penser que la procédure qui a été suivie n'est pas celle qui est prescrite par les deux politiques en question.

**Ryan** : J'ai l'article sous les yeux. J'ai une autre question qui porte sur la candidature de monsieur Rousselle. Selon Renée Savoie-Power qui représentait l'Association du personnel administratif et professionnel de l'Université, on aurait indiqué aux membres du Comité d'équité que monsieur Rousselle avait retiré sa candidature. Un des candidats s'était désisté dit-elle à *L'Étoile*. Monsieur Rousselle dément cette version des faits. Il a affirmé à *L'Étoile* ne s'être jamais désisté ni avoir fait quoi que ce soit qui aurait laissé entendre qu'il ne souhaitait plus ce poste. C'est ma première question. Ma deuxième question, c'est que d'après ce que j'ai compris, d'après les performances dont on a parlé au Campus de Moncton et au Campus d'Edmundston, le candidat qui était en première place, monsieur Dandurand, a fait une performance hautement supérieure et avait un CV hautement supérieur. Selon moi, quand on parle d'équité en matière d'emploi, on parle de compétences égales.

**Recteur et vice-chancelier** : En ce qui concerne votre première observation, on a toutes et tous été surpris de la déclaration de la présidente du Comité d'équité et elle s'est récusée hier aux journalistes en disant que c'était elle qui s'était fourvoyée. Quand elle a eu la question du journaliste, le Comité d'équité avait été saisi de deux dossiers sur une période de trois semaines, dont celui du vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines. Dans ce cas-là, une des deux candidatures avait été invitée à la consultation et elle s'est désistée. Madame Savoie-Power a reconnu son erreur aux journalistes hier après la publication de ceci. Il n'y a jamais eu de désistement de candidature dans ce poste. Le Comité d'équité n'a certainement pas été avisé qu'il y avait eu des désistements. Écoutez, je ne peux pas gérer cette partie sauf pour dire qu'elle-même s'est rétractée hier dans la journée auprès des journalistes et l'on a eu des échanges de courriels sur ce dossier.

Par rapport à l'autre question, je reviens à la procédure. Le Comité consultatif de sélection a une recommandation. La recommandation du Comité consultatif de sélection, c'était la candidature qui a été envoyée au Comité d'équité en matière d'emploi. Il y a eu une seule recommandation du Comité. Il y a peut-être eu des délibérations du Comité consultatif de sélection après au cas où la candidature retenue par le Comité consultatif de sélection devait se désister avant la réunion du Conseil des gouverneurs. Est-ce qu'il y aurait eu un autre choix? Ce n'est pas la question qui est posée, ce n'est pas une question si l'on allait envoyer les trois candidatures au Conseil des gouverneurs en ordre de priorité. Ce n'est

15.1 **(18.3) Vice-rectrice aux affaires étudiantes et internationales** (suite)

pas comme cela du tout que le Comité consultatif de sélection a débattu. Le Comité consultatif de sélection a dit : « voici notre recommandation à très forte majorité ». J'ai expliqué la question suivante qui, d'ailleurs, est prévue dans la Politique. Avant d'arriver avec une proposition au Conseil des gouverneurs, il faut s'assurer que l'on s'est entendu sur les conditions matérielles du poste avec la personne recommandée et quelqu'un au Comité consultatif de sélection a posé la question : « voici la personne, si vous n'êtes pas capable de vous entendre sur les conditions salariales et autres et qu'elle se désistait, est-ce que l'on aurait un deuxième choix? » Ce deuxième choix était conditionnel à un désistement de la personne recommandée. En vertu de la *Politique d'équité en matière d'emploi*, nous n'envoyons pas tous les dossiers au Comité d'équité en matière d'emploi. Nous envoyons le dossier de la personne recommandée et le dossier de la personne du groupe ciblé. C'est ce qui a été fait. C'est sur cette base que le Comité d'équité a regardé le dossier et c'est là-dessus qu'il a formulé son point de vue. S'il y a quelqu'un qui fait une lecture différente de la *Politique d'équité en matière d'emploi* et de la *Politique de sélection des cadres*, je voudrais savoir comment cette lecture fait en sorte que l'on doit soumettre l'ensemble des dossiers qui ont été étudiés par le Comité consultatif de sélection. Ce n'est pas ça que la *Politique d'équité en matière d'emploi* prévoit.

**Chetouane** : J'ai lu l'article de *L'Étoile*. En écoutant un peu la discussion et en revenant à la procédure elle-même, donc il y a le Comité consultatif de sélection qui reçoit les candidatures, il les évalue et après il fait ses recommandations ou sa recommandation au Comité d'équité qui se charge...

**Recteur et vice-chancelier** : Non. La recommandation du Comité consultatif de sélection, c'est une recommandation au Conseil des gouverneurs. Si la recommandation, dans le cas d'un poste qui avait été identifié comme un poste ciblé, est en faveur d'une personne qui n'est pas du groupe ciblé et que l'on avait une candidature du groupe ciblé dans le groupe, on doit l'envoyer au Comité d'équité. Ce n'est pas le Comité d'équité qui envoie la recommandation du Comité consultatif de sélection au Conseil des gouverneurs. Le Conseil des gouverneurs a reçu les deux rapports : le rapport du Comité d'équité en matière d'emploi et le rapport du Comité consultatif de sélection.

**Chetouane** : Mon intervention est au niveau du Comité d'équité qui est un peu le vérificateur et qui s'assure que la *Politique d'équité en matière d'emploi*, si c'est un poste ciblé, soit respectée. À ce moment-là, pour ne pas arriver à une situation un peu comme la situation actuelle, pourquoi n'y avait-il pas un retour du dossier vers le Comité consultatif de sélection lui disant : « voilà ce qui a été dit, est-ce que vous pensez que vous pouvez revoir votre recommandation avant que le Conseil des gouverneurs ne discute de ce sujet? » Pourquoi n'y a-t-il pas eu une deuxième itération?

**Recteur et vice-chancelier** : En rétrospective, on pourrait se poser la question. Est-ce que la Politique devrait être explicite à cet égard? La Politique est silencieuse à cet égard. Nous avons une situation où l'on peut peut-être tirer des leçons d'amélioration des politiques. Si l'on a des recommandations à faire pour améliorer nos politiques de communication entre deux instances qui doivent regarder à des candidatures, je ne suis pas contre la vertu. Je vous informe, à l'heure actuelle, sur la façon que ça s'est passé. Est-ce que l'on pourrait avoir différentes interprétations de différentes politiques? Peut-être. Toutefois, ce que vous dites n'est certainement pas une clause dans l'une ou l'autre des politiques et, honnêtement, je pense que, quand on aura à débattre éventuellement si l'on révisé nos politiques, soit la *Politique de sélection des cadres* et la *Politique d'équité en matière d'emploi*, il faudra déterminer s'il s'agit d'une question de jugement de valeur qui doit se régler entre les deux avant d'aller au Conseil ou est-ce que les deux ont des observations par rapport à ceci et le Conseil va débattre et délibérer sur ces questions.

Je vous rappelle que les comités de sélection sont des comités consultatifs. Est-ce que c'est souhaitable? Peut-être. Il faudra voir aussi quelles sont les conséquences de ça. Est-ce que le rapport d'équité doit arriver au Conseil des gouverneurs par le truchement du rapport du Comité consultatif de sélection? Il y a des gens qui me le proposent aujourd'hui. Je ne suis pas certain de cela. Ce sont des politiques qui cohabitent, mais ce ne sont pas des politiques qui ont préséance l'une sur l'autre. Alors, je crois que le Conseil des gouverneurs doit aussi, dans la mesure où l'on a une *Politique d'équité en matière d'emploi* et que l'on est sérieux avec notre Politique, débattre ces questions délicates, mais qui ne

15.1 **(18.3) Vice-rectrice aux affaires étudiantes et internationales** (suite)

se présentent pas nécessairement très souvent. Dans le cas où il y a des candidatures de très bonne qualité et qui vont en consultation, à ce moment-là, ça va arriver et il va y avoir des décisions difficiles à prendre. Ça été une décision difficile à prendre.

**Boudreau** : Je remercie le recteur et vice-chancelier des précisions qu'il nous a données. J'en aurais une autre. Vous venez de nous dire que vous avez fourni le rapport du Comité consultatif de sélection au Conseil des gouverneurs alors que dans le procès-verbal du Conseil des gouverneurs, c'est marqué que c'est un exposé. Est-ce que le rapport écrit était fourni au Conseil des gouverneurs ou est-ce que c'est un exposé oral qui a été fait?

**Recteur et vice-chancelier** : Sur cette question, je dois dire qu'il y a un écart entre la pratique coutumière et la lettre de la Politique. Depuis 1990 ou 1995, la *Politique de sélection des cadres* dit que l'on doit soumettre un rapport écrit. Le rapport écrit est prêt. Il est là. La pratique, depuis toujours, a été de faire une présentation orale. Ce que l'on n'a pas fait jusqu'à maintenant, c'est que l'on n'a pas circulé physiquement les rapports de chacune des instances au Conseil des gouverneurs. Évidemment, le Conseil des gouverneurs pourrait le demander. Il ne l'a jamais demandé. Ceci a été fait depuis le début de la Politique. Quand on m'a rappelé cette clause spécifique dans la Politique, d'abord ceci a été une surprise pour moi, car on ne l'a jamais pratiquée comme cela. Même avant mon temps, ceci n'a jamais été dans la pratique. Je crois qu'il y a eu des raisons d'assurer un assez bon contrôle sur le papier autour des processus. C'est la raison pour laquelle ces rapports ont été faits et soumis, un rapport écrit soumis dans le sens que la personne qui doit soumettre un rapport a un rapport écrit, mais celui-ci n'est pas circulé physiquement dans la salle.

Je peux vous dire qu'il y a des choses que je déplore aujourd'hui. J'ai pu comprendre d'un échange de courriels entre madame Savoie-Power et des gens du journal *L'Étoile* qu'ils ont l'ensemble des rapports produits par le Comité consultatif de sélection et par le Comité d'équité en matière d'emploi. Ceci veut dire qu'il y a quelqu'un au Comité consultatif de sélection qui n'a pas respecté la confidentialité des documents écrits qui ont servi à la base du débat au Conseil des gouverneurs. Je le déplore et je trouve cela regrettable. Je pense que l'on est dans une position où si cela continue, on est en train de remettre en question la crédibilité même de nos propres processus par rapport à attirer des candidatures sérieuses dans des postes de haut niveau à l'Université. Ce n'est pas vrai que l'on va débattre sur la place publique les détails de tout un chacun. Je pense que l'on a un équilibre à faire. Alors voilà, il y a une coutume qui existe. J'ai posé la question à la secrétaire générale après ceci parce qu'on l'a jamais fait comme ça. J'ai dit : « pourquoi on ne l'a jamais fait comme ça? » On est allé voir et l'on m'a dit : « à votre propre nomination monsieur le recteur et vice-chancelier, il y a eu un débat similaire à celui-là au Conseil des gouverneurs, il y avait deux candidats à la consultation à ce moment-là, mais il n'y a pas eu de rapport écrit qui fut circulé. » Il y a un rapport écrit qui est livré par la personne qui est chargée de livrer le rapport.

**Président d'assemblée** : C'est un rapport oral qui est livré?

**Recteur et vice-chancelier** : Oui, à partir du rapport écrit.

**Président d'assemblée** : Vous avez dit « rapport écrit qui est livré ».

**Recteur et vice-chancelier** : Le rapport écrit est là. La personne chargée va livrer le rapport au Conseil des gouverneurs, mais pas une circulation physique du rapport. Ce n'est pas particulier à cette situation-ci. C'est ce que j'essaie de dire. C'est la pratique coutumière qu'il y a eu depuis toujours.

**Ryan** : Ghislain LeBlanc est un des représentants au Conseil des gouverneurs et il était membre du Comité consultatif de sélection. Il dit qu'il lui manquait de l'information. Il juge que le Conseil des gouverneurs n'a pas pu prendre une décision éclairée compte tenu des informations manquantes. Qu'est-ce que vous répondez à cela?

**Recteur et vice-chancelier** : Je suis en complet désaccord. Exceptionnellement, le Conseil des gouverneurs a débattu la question pendant 90 minutes avant de prendre le vote. Autour des instances à l'Université, il n'y a jamais eu de discussion de 90 minutes sur les dossiers pour une décision de cette nature. Je suis complètement en désaccord. Monsieur LeBlanc

15.1 **(18.3) Vice-rectrice aux affaires étudiantes et internationales** (suite)

n'est pas là pour expliquer, mais je pense que ce qu'il veut dire, après avoir eu une conversation avec lui, il aurait nuancé. Il y a peut-être des informations qu'il aurait aimé avoir avant d'arriver au Conseil des gouverneurs, mais l'information qu'il n'avait pas avant d'arriver au Conseil des gouverneurs, il l'a certainement reçue avant le vote parce que l'on a débattu la question pendant 90 minutes.

**Chetouane** : C'est une question futuriste. C'est un peu pour désamorcer tout ceci, car la presse s'en mêle. Des fois, c'est vrai, c'est la parole de quelqu'un contre la parole d'un autre. Mis à part toutes ces considérations, madame Lord est une professeure d'ici, une bonne candidate et je n'ai aucun doute qu'elle est compétente pour remplir cette fonction. Malheureusement, elle est au milieu d'un débat un peu désagréable. Que va faire l'Université pour désamorcer cette infortune et souhaiter la bienvenue à la candidate? Que comptez-vous faire à ce sujet?

**Recteur et vice-chancelier** : Si vous avez la solution miracle, on s'en reparlera. J'ai commencé par dire que c'est une situation malheureuse. Je pense qu'il faut dire deux choses. Je pense que la charge dans ce dossier est venue particulièrement de la FÉÉCUM par la voix de son président. Celles et ceux d'entre vous qui ont écouté l'entrevue de Radio-Canada, je pense que monsieur LeBlanc était assez clair en disant que ce n'est pas à madame Lord qu'il s'adresse quand ils ont des questions à poser par rapport à ce dossier. Il a dit devant les journalistes qu'il voulait bien rassurer tout un chacun que les étudiantes et les étudiants allaient travailler avec la personne choisie. Je pense que cela est de bon augure. Par ailleurs, je pense que madame Lord est tout à fait consciente du fait qu'il y a une controverse. Je crois que sa personnalité va faire en sorte qu'elle prendra les mesures nécessaires pour assurer qu'elle a la capacité et la crédibilité nécessaire pour attaquer les dossiers; elle gagnera la confiance de chacune et de chacun en démontrant sa capacité de travailler et je n'ai aucun doute qu'elle va réussir.

Je terminerai en disant que s'il y a des gens qui trouvent que la procédure n'est pas adéquate, c'est une question. Malheureusement, le début de ce débat n'était pas ça. Il y a des gens qui ont prétendu qu'il y avait des gens qui ont essayé de court-circuiter la procédure pour arriver à cela. Ça, je ne l'accepte pas. C'est pour cela que je vais me défendre jusqu'au bout. Quand quelqu'un va lire le dossier, ils vont nous dire quels éléments des deux politiques n'ont pas été respectés. Est-ce que l'on devrait avoir une politique qui est plus claire, plus lucide, plus transparente? Ceci est autre chose. Personne n'a dit sur la place publique qu'il y avait eu des manquements à la procédure. La seule chose qui n'était pas sur le plan, je dirais purement théorique, c'est la distribution d'un document écrit au Conseil des gouverneurs. Ce n'est pas parce que l'on a décidé de faire autrement cette fois-ci. C'est ce que l'on fait depuis l'existence de la Politique. Il faut être honnête quand on veut attaquer un dossier. Je trouve que l'on a fait des attaques qui ne sont pas des attaques sur les bons éléments du dossier. Il va falloir que les uns et les autres vivent avec ce qu'elles et ils pensent du dossier. Je peux vous dire que j'ai été très offusqué. Que les gens s'expriment comme ils veulent, c'est une chose, mais que l'on plante la grande photo du recteur et vice-chancelier dans un texte où ce dernier n'est même pas cité, je pense qu'il y a des gens qui font le procès de certaines personnes dans ce dossier. Si c'est cela, à ce moment-là, je pense qu'il va falloir que l'on dise quel est notre point de vue. Comme recteur et vice-chancelier, je dois avoir un devoir de retenue. Je ne peux pas commencer à discuter des dossiers d'individus sur la place publique. Si je commence à faire cela, je pense que le Sénat académique dirait : « monsieur le recteur et vice-chancelier, vous avez un devoir de retenue comme gestionnaire ». Si l'on veut avoir des politiques qui se respectent, on ne peut pas non plus commencer à faire de la dotation en personnel sur la place publique. Ce sont des paramètres dans lesquels nous devons essayer d'expliquer, dans le meilleur de nos moyens, que la procédure a été respectée. S'il y a des gens qui nous accusent de ne pas avoir respecté la procédure, qu'ils nous disent quels éléments de la procédure n'ont pas été respectés.

## 16. AFFAIRES NOUVELLES

### 16.1 Remerciements

Le président d'assemblée remercie Raoul Boudreau, Michel Cardin, John Tivendell et Slimane Belbraouet. Il remercie deux collègues qui sont au Sénat académique depuis un très grand nombre d'années, soit Edgar Robichaud et Isabelle McKee-Allain qui méritent des remerciements très spéciaux pour leur très grande contribution. Merci beaucoup.

**Recteur et vice-chancelier** : À celles et ceux qui ont servi pour une période plus ou moins longue, je veux les remercier sincèrement. Permettez-moi toutefois de dire à deux collègues sénatrice et sénateur combien j'ai été heureux, au cours de ces nombreuses années, de collaborer avec eux. Dans le cas du doyen des Études, Edgar Robichaud, je pense que c'est sa seizième année consécutive, vous méritez vraiment tous nos remerciements. Dans le cas de la doyenne Isabelle McKee-Allain, je pense que ça fait quinze années consécutives et elle me rappelait tout à l'heure qu'elle n'a manqué aucune réunion du Sénat académique en quinze ans. Je pense que c'est une contribution exemplaire. Je voudrais tout simplement vous dire que je sens un peu un fardeau additionnel sur les épaules. Je pense que je suis l'un de ceux qui arrivent après vous en termes d'expérience. Cette sagesse, on doit l'assumer entre nous. Merci beaucoup à vous deux. On manquera certainement vos avis éclairés sur les dossiers, votre assiduité et votre contribution. Merci beaucoup.

Applaudissements.

## 17. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion aura lieu le vendredi 26 août 2011.

Le président d'assemblée et Odette Snow quittent la salle.

## 18. ÉVALUATION DU PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE

**Recteur et vice-chancelier** : Les formulaires sont distribués. Essentiellement, il y a quelques commentaires et l'on vous demande que, si l'évaluation est positive, de laisser le soin au Bureau de direction du Sénat académique d'approcher le président en exercice pour savoir s'il serait intéressé de servir une autre année. Le Bureau de direction du Sénat académique prendra connaissance de vos réponses et l'on vous donnera des nouvelles au mois d'août.

## 19. CLÔTURE

La séance est levée à 14 heures.

Contresigné le \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Yvon Fontaine, président

\_\_\_\_\_  
Lynne Castonguay, secrétaire générale